Statistique Canada

Projet de la stratégie du Recensement de 2016 : rapport sur les utilisations et les exigences relatives aux données

2012

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Ce rapport a été rédigé par Linda Howatson-Leo, co-gestionnaire du Projet de la stratégie du Recensement de 2016, et Janet Hagey, toutes deux du Bureau de gestion du recensement, en collaboration avec Michelle Costello et Susan Stobert, aussi du Bureau de gestion du recensement, et Marie Anderson de la Division des opérations du recensement. Il a été préparé à l'automne 2011 et reflète l'état de la situation en décembre 2011.

Les auteures ont pu compter sur les conseils judicieux de Julie Trépanier, co-gestionnaire du projet, Rosemary Bender, Louis Marc Ducharme, Connie Graziadei et Peter Morrison, statisticiens en chef adjoints et membres du Comité directeur du projet, ainsi que de Jane Badets et Marc Hamel, directeurs généraux et membres du Comité consultatif du projet. Nous les remercions tous pour leurs précieux commentaires.

Finalement, la rédaction de ce rapport n'aurait pas été possible sans l'engagement de nombreux utilisateurs de données du Programme du recensement. Statistique Canada remercie à cet effet ses partenaires des ministères fédéraux, les coordonnateurs statistiques provinciaux et territoriaux, les représentants d'organismes municipaux, les organismes autochtones nationaux, les organismes représentants des minorités linguistiques, les Canadiens ayant des incapacités ou les immigrants, de même que les distributeurs secondaires de données, les organismes-cadres ou les utilisateurs finaux immédiats des secteurs à but non lucratif et commerciaux.

L'information relative à certains noms de lois, d'organismes et d'enquêtes n'est pas dans les deux langues officielles puisque la source de l'information n'est pas assujettie à la *Loi sur les langues officielles*.

Date de publication : 2012-08-29
Version définitive

Table des matières

Page

1. Sommaire 4
2. Introduction 7
3. Recherche portant sur les utilisations et les exigences de données du Programme du recensement 8
   - 3.1 Questionnaire portant sur les utilisations et les exigences relatives aux données et la méthodologie associée 9
   - 3.2 Réponses et limitations 10
   - 3.3 Résultats 11
     - 3.3.1 Utilisations et exigences relatives au contenu 11
     - 3.3.2 Analyse multivariée 15
     - 3.3.3 Utilisation potentielle de sources de données de rechange 16
     - 3.3.4 Importance d'une estimation ponctuelle plutôt qu'en « continu » 17
4. Mise en contexte du cadre de détermination du contenu 18
5. Cadre de détermination du contenu pour 2016 21
   - 5.1 Étape 1 – Besoins d'information du Programme du recensement : exigences des utilisateurs à l'égard de la pertinence et de la qualité 23
6. Conclusions 27
7. Bibliographie 30

Annexe A Ministères et organismes fédéraux auxquels on a demandé de fournir de l'information à la vague 1 31

Annexe B Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 1) 33

Annexe C Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 2) 46

Annexe D Utilisations des données par thème du Programme du recensement 51

1. Sommaire

Statistique Canada a pour mandat de veiller à ce que les Canadiens aient accès à une source fiable de données statistiques qui répondent à leurs besoins d'information les plus prioritaires. La production efficace de statistiques pertinentes, accessibles et de grande qualité favorise le fonctionnement efficient de l'économie canadienne et la gouvernance efficace de notre société (Statistique Canada, 2011a).

Dans le cadre de ce mandat, Statistique Canada, en vertu de la *Loi sur la statistique* (L.R.C., 1985, ch. S-19), doit réaliser le Recensement de la population tous les cinq ans. En vertu de la loi, le gouvernement (au moyen d'un décret) prescrit les questions qui doivent être posées dans le recensement. En vertu de la même loi, chaque personne est tenue de fournir les renseignements demandés dans le recensement, et Statistique Canada doit protéger la confidentialité des renseignements personnels fournis par les répondants.

Conformément au processus habituel de Statistique Canada d'examiner et d'évaluer ses programmes statistiques, et compte tenu des changements apportés au Programme du recensement[1] canadien de 2011 ainsi que des changements dans les approches de recensement sur la scène internationale, Statistique Canada a lancé le Projet de la stratégie du Recensement de 2016[2] en décembre 2010. L'objectif de ce projet était d'étudier des options et de formuler une recommandation au gouvernement fédéral sur la méthodologie du Programme du Recensement de 2016 en 2012. Bien que ce délai soit nécessaire pour permettre qu'une décision quant à l'approche soit prise en temps opportun de manière à allouer suffisamment de temps pour la planification, l'élaboration, la mise à l'essai et la mise en œuvre de la méthodologie pour 2016, il est trop court pour permettre une analyse complète de la qualité des données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. Cette analyse s'achèvera en 2013, lorsque les résultats de l'ENM seront diffusés. Ce projet visait en outre à élaborer un cadre de détermination du contenu, y compris des critères d'inclusion du contenu dans le Programme du Recensement.

Pour élaborer ce cadre de détermination du contenu, il a fallu : examiner les approches de détermination du contenu adoptées ailleurs; tenir compte du contexte canadien; et au bout du compte, recueillir de l'information sur les utilisations et les exigences de données du Programme du recensement de haute priorité directement des utilisateurs de données. Le processus de collecte de cette information était axé sur des approches de communication semblables aux consultations précédentes du Programme du recensement (Statistique Canada, 2008, p. 7-8), mais on demandait des utilisateurs de données des renseignements plus détaillés sur leurs utilisations et leurs exigences en matière de données.

---

1. Pour les besoins du présent rapport, le terme « Programme du recensement » sera employé pour désigner d'une manière générale le Recensement canadien de la population, que ce soit le questionnaire abrégé ou le questionnaire complet de 1971 à 2006, le Recensement de la population et l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 ou tout autre Recensement de la population avant 1971.
2. Il était entendu que le recensement ici désignait le Programme du recensement tel que défini précédemment.

Les renseignements obtenus des utilisateurs des données pendant l'été et l'automne 2011 dans le cadre du Projet de la stratégie du Recensement de 2016 ont confirmé le rôle essentiel du Programme du recensement dans la prestation d'information sur un éventail de sujets, plus de 800 utilisations des données du Programme du recensement ayant été déclarées[3]. D'abord et avant tout, les chiffres de population produits par le Programme du recensement sont explicitement exigés par diverses lois, c'est-à-dire que les données du recensement y sont explicitement mentionnées. Ces chiffres de population font partie intégrante du Programme des estimations de la population (PEP) de Statistique Canada, qui s'appuie sur les dernières données du Programme du recensement, ainsi que les données administratives fournies par d'autres ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, afin de produire des estimations annuelles et trimestrielles de la population canadienne à divers niveaux géographiques d'un recensement à un autre. Le PEP répond aux exigences réglementaires qui s'appliquent au calcul des transferts de revenu et des programmes de partage des coûts entre les divers ordres de gouvernement (Statistique Canada, 2011b) et produit de l'information afin de calculer les principaux transferts fédéraux aux provinces et aux territoires en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Il sert également de source d'information pour la représentation des provinces à la Chambre des communes en vertu de la récente *Loi sur la représentation équitable*, qui a reçu la sanction royale le 16 décembre 2011. Le PEP est également utilisé comme source de données repères pour bon nombre d'enquêtes sociales et d'enquêtes auprès des ménages à Statistique Canada et favorise l'intégrité de l'ensemble du système de statistiques sociales.

D'autres données produites par le Programme du recensement répondent également à des lois clés. Le contenu sur les langues officielles est un exemple où il existe une exigence législative explicite d'utilisation de données du recensement pour des variables précises sur les langues dans laquelle on énonce au sous-alinéa 3a)(ii) que la méthode d'estimation de la « population de la minorité francophone ou anglophone » est en fonction « après la publication des données du recensement de la population de 1991, des données du plus récent recensement décennal de la population qui sont publiées… » (*Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services*, DORS/92-48). Le Programme du recensement fournit des données pour de petites régions et pour de petites populations où il n'y a pas de sources de données de rechange. Par exemple, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, la Commission de la fonction publique et le Secrétariat du Conseil du Trésor ont déclaré que le *Règlement sur l'équité en matière d'emploi* exige des données sur les Autochtones et les minorités visibles qui ne sont pas offertes dans les bases de données administratives, mais qui sont fournies par le Programme du recensement.

3. On a demandé aux intervenants et aux utilisateurs des données des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'aux représentants des administrations locales et à ceux du secteur non gouvernemental, de décrire leurs utilisations des données du Programme du recensement. La rétroaction de ces discussions ne reflète pas nécessairement toutes les utilisations de ces groupes, parce que des contraintes de temps exigeaient un établissement des priorités quant aux utilisations à déclarer. De plus, les intervenants n'ont pas tous été inclus, compte tenu des délais pour la collecte et l'analyse de la rétroaction.

Les utilisateurs de données ont démontré des besoins d'information du Programme du recensement pour tous les sujets. Plus précisément, ils ont décrit les besoins d'information pour des données sur de petites régions et pour de petites populations aux fins de l'affectation des ressources; de la prestation de services; de l'élaboration, de l'évaluation et de la surveillance des politiques et des programmes; de la recherche; et d'autres utilisations appuyant à la fois le secteur gouvernemental et non gouvernemental, et pour lesquels il n'existe pas de sources de données de rechange adéquates à l'heure actuelle. De même, les utilisateurs de données ont fourni des éléments qui témoignent de l'importance de l'analyse multivariée qui nécessite d'une part des sujets qui permettent de cerner des populations d'intérêt et d'autre part des sujets qui permettent de décrire le travail, le revenu, la scolarité et les conditions de logement de ces populations, c'est-à-dire leurs résultats socioéconomiques.

L'analyse de la rétroaction a révélé qu'il serait possible d'établir la priorité relative des différents sujets au moyen des renseignements recueillis en utilisant un questionnaire de ce type lors d'une consultation. Cette analyse, ainsi qu'un examen des pratiques internationales et des conseils du Conseil national de la statistique (Conseil national de la statistique, 2010), ont fourni la quantité et la qualité d'information nécessaire pour élaborer un cadre plus structuré et transparent en vue de déterminer le contenu du Programme du recensement à l'avenir.

L'équilibre entre la pertinence, la qualité, le fardeau du répondant et la protection de la vie privée devra être examiné dans le cadre du processus de détermination du contenu pour le Programme du Recensement de 2016[4]. Les intervenants externes seront consultés sur leurs utilisations des données du Programme du recensement afin de déterminer les exigences relatives à la pertinence (y compris l'actualité) et à la qualité. Les priorités seraient attribuées en fonction du degré d'importance du besoin de l'utilisateur. En particulier, les résultats de la consultation seraient examinés dans le contexte du fardeau du répondant, des préoccupations sociétales relatives à la protection de la vie privée et d'autres considérations, comme les coûts, dont doit tenir compte Statistique Canada. Les résultats de cette évaluation pourraient indiquer le contenu à recueillir dans le cadre du Programme du Recensement de 2016, ainsi que le contenu qui ne doit pas être recueilli dans le cadre du Programme du Recensement de 2016, mais qui pourrait peut-être être mesuré par d'autres programmes statistiques.

Un tel processus de détermination du contenu offre un cadre ouvert et transparent pour les intervenants et les utilisateurs de données, ainsi que pour le public canadien, et il peut démontrer que les conclusions auxquelles on arrive dans la détermination du contenu s'appuient sur un processus décisionnel fondé sur des données probantes.

4. Ce cadre fait l'hypothèse d'une approche traditionnelle pour le Programme du recensement, qui consiste à recueillir les caractéristiques auprès des personnes et des unités de logement à un moment donné. Une approche différente n'exclut pas complètement le processus expliqué dans ce rapport, mais elle nécessiterait que le processus soit adapté en fonction de la nouvelle approche.

2. Introduction

Statistique Canada a pour mandat de veiller à ce que les Canadiens aient accès à une source fiable de données statistiques qui répondent à leurs besoins d'information les plus prioritaires. La production efficace de statistiques pertinentes, accessibles et de grande qualité favorise le fonctionnement efficient de l'économie canadienne et la gouvernance efficace de notre société (Statistique Canada, 2011a).

Conformément au processus habituel de Statistique Canada d'examiner et d'évaluer ses programmes statistiques, et compte tenu des changements apportés au Programme du recensement canadien de 2011 ainsi que des changements dans les approches de recensement sur la scène internationale, Statistique Canada a lancé le Projet de la stratégie du Recensement de 2016 en décembre 2010. L'objectif du projet était d'examiner les solutions possibles et de formuler une recommandation en ce qui a trait à la méthodologie du Programme du Recensement de 2016 au gouvernement fédéral assez tôt en 2012 pour allouer suffisamment de temps à la planification, à l'élaboration, à la mise à l'essai et à la mise en œuvre de la méthodologie du Programme du Recensement de 2016 et, facteur très important, à l'approbation du financement pour l'étape de la planification et de l'élaboration.

Ce projet d'une durée de 12 mois consistait à examiner les approches pour les recensements de la population utilisées dans le monde et à évaluer leur applicabilité au contexte canadien, ainsi que leur respect du mandat et du modèle opérationnel de Statistique Canada. Le projet comprenait un examen des exigences constitutionnelles et légales pour le recensement et la prestation d'un cadre de détermination du contenu, y compris les critères d'inclusion de contenu dans le Programme du Recensement de 2016.

Ce rapport décrit le processus de l'exercice de collecte d'information sur les utilisations et les exigences en matière de données, qui s'est déroulé pendant l'été et l'automne 2011, ainsi que les conclusions de cet exercice. Il propose un cadre pour déterminer le contenu du Programme du Recensement de 2016 et conclut par des recommandations sur la consultation qui devrait être entreprise dans le cadre du processus de détermination du contenu du Programme du Recensement de 2016.

3. Recherche portant sur les utilisations et les exigences de données du Programme du recensement

Pendant l'été et l'automne 2011, Statistique Canada a communiqué avec un certain nombre d'utilisateurs externes clés de données et les a interrogés au sujet de leurs besoins d'information provenant du Programme du recensement à l'égard des sept dimensions[5] de l'étape 1 du tableau 1 à la section 5, décrites plus en détail à la section 5.1. L'objectif était de mieux comprendre le rôle des données du Programme du recensement[6] dans leurs opérations et l'incidence qu'aurait l'indisponibilité de ces données, tels qu'exprimés par les utilisateurs de données eux-mêmes[7]. Ces renseignements ont été recueillis pour trois raisons : d'abord, pour mieux comprendre les besoins d'information du Programme du recensement les plus pressants afin de déterminer efficacement comment les différentes approches des recensements de la population peuvent répondre aux exigences des utilisateurs; ensuite, pour déterminer si les dimensions décrites à la section 5.1 seraient utiles pour faire ressortir les priorités entre les différentes utilisations des sujets et des variables du Programme du recensement et si ces dimensions pourraient être utilisées pour bâtir un cadre de détermination du contenu; et enfin, pour mettre à l'essai un instrument de consultation qui pourrait être utilisé dans le cadre du Programme du Recensement de 2016.

La participation des utilisateurs de données a été itérative. La première vague, qui a eu lieu au début de l'été 2011, était axée sur les utilisations et les exigences de données des utilisateurs du gouvernement, en particulier les partenaires de financement du gouvernement fédéral[8], ainsi qu'Élections Canada et Condition féminine Canada, d'importants utilisateurs fédéraux des renseignements du Programme du recensement (voir l'annexe A pour obtenir la liste complète des ministères et organismes qui ont été appelés à participer), des coordonnateurs statistiques des provinces et des territoires, et de trois organismes représentant les administrations

5. Les sept dimensions sont les suivantes : 1) Degré d'importance du besoin de l'utilisateur, 2) taille de la population d'intérêt, 3) adéquation des sources de rechange, 4) analyse multivariée, 5) comparabilité à l'étendue du Canada, 6) continuité au fil du temps, et 7) fréquence des produits.
6. La consultation des utilisateurs qui a eu lieu en 2011 portait expressément sur les données du recensement et de l'ENM. Comme susmentionné, le recensement et l'ENM constituent le Programme du recensement dans le présent rapport.
7. Des discussions ont également eu lieu à l'interne, mais les résultats de ces discussions n'étaient pas dans la portée du rapport. De plus, même s'ils ne faisaient pas vraiment partie de ce processus de collecte d'information (on a fait des comptes rendus au Comité consultatif de la statistique et des études démographiques et au Comité consultatif des conditions sociales à différentes étapes du Projet de la stratégie du Recensement de 2016, mais on ne leur a pas demandé de déclarer les besoins d'information de leurs domaines respectifs), les chercheurs sont également de grands utilisateurs des données du Programme du recensement. Par exemple, de juillet 2007 à décembre 2010, 203 projets de recherche basés sur les données du Programme du recensement ont été entrepris par des chercheurs des universités, du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux dans les centres de données de recherche (CDR) de Statistique Canada. Les fichiers de microdonnées du Programme du recensement ont été ajoutés au fonds de données des CDR pour la première fois en 2007.
8. Le cadre financier prévoit du financement pour l'élément de base du Recensement de la population. Les partenaires de financement du gouvernement fédéral, un groupe de ministères, en particulier ceux considérés comme de « grands » ministères en vertu des critères du Cadre de responsabilisation de gestion, offrent du financement pour combler le manque à gagner pour le recensement complet.

municipales[9]. L'idée était de confirmer et d'améliorer la compréhension de Statistique Canada relative aux lois, aux règlements, aux politiques et aux programmes qui exigent des données du Programme du recensement, y compris les utilisations de données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

La deuxième vague de participation des utilisateurs a eu lieu du milieu de l'été à l'automne 2011 pour élargir le répertoire des utilisations des données et des besoins d'information provenant du Programme du recensement afin d'inclure le secteur non gouvernemental. Ce groupe comprenait certains utilisateurs finaux immédiats du secteur sans but lucratif et du secteur commercial, certains distributeurs secondaires, des organismes-cadres ou des associations nationales représentant le secteur sans but lucratif et le secteur commercial, ainsi que diverses associations représentant des segments de la population visés par une politique gouvernementale[10].

3.1 Questionnaire portant sur les utilisations et les exigences relatives aux données et la méthodologie associée

Le questionnaire portant sur les utilisations et les exigences relatives aux données, présenté à l'annexe B (vague 1) et à l'annexe C (vague 2), visait à recueillir des détails particuliers en matière de législation, de régulation, de politique, de programme ou autres utilisations des données du Programme du recensement. Le questionnaire était divisé en trois parties : 1) utilisations explicites, c.-à-d. où le recensement est mentionné explicitement comme source de données dans la loi, le règlement, la politique ou le programme, 2) utilisations implicites, c.-à-d. où le recensement n'est pas mentionné explicitement, mais il constitue la source traditionnelle et 3) autres utilisations. Voici les détails qui étaient demandés pour chaque utilisation :

- Fins auxquelles les données du Programme du recensement sont utilisées, p. ex., affectation des ressources, prestation de services, élaboration de politiques, analyse multivariée, distributions géographiques, etc.
- Sujets requis.
- Niveau(x) géographique(s) nécessaire(s) (provincial, région métropolitaine de recensement (RMR), municipal, quartier, etc.).
- Besoins de données sur des groupes de population particuliers (p. ex., peuples autochtones, familles monoparentales, résidents de condominiums, etc.).
- Pendant combien de temps les données sont utilisables.
- Importance de la comparabilité des données à l'étendue du pays.
- Importance de la comparabilité au fil du temps (analyse des tendances).

9. Il s'agit de la Fédération canadienne des municipalités, du Conseil canadien de développement social et du Regional Information Systems Working Group.
10. Au sein de ce groupe, on trouve des organismes autochtones nationaux, des organismes représentant les communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que des organismes offrant des services aux Canadiens handicapés et à la communauté d'immigrants, ou représentant ces personnes.

- Importance d'une estimation ponctuelle (qui réfère à un point dans le temps) par rapport à une estimation en continu[11].
- Incidence de l'indisponibilité des données.

Soulignons que la plupart de ces questions correspondent à une des dimensions de l'étape 1 décrite à la section 5.1.

Dans le questionnaire, on demandait également aux organismes d'indiquer leurs banques de données existantes qui pourraient être prises en compte pour évaluer la faisabilité d'accroître l'utilisation des données administratives dans le cadre des prochains recensements, ainsi que tout obstacle associé à l'accès à ces banques de données ou toute limitation d'utilisation les concernant.

Les données ont été recueillies auprès des utilisateurs de la vague 1 au moyen d'un questionnaire Web, tandis que les données des utilisateurs de la vague 2 ont été recueillies à partir d'une version électronique du questionnaire, que les utilisateurs de données pouvaient remplir par voie électronique ou sur papier. D'autres utilisateurs de données ont reçu des lignes directrices pour une présentation écrite.

3.2 Réponses et limitations

Plus de 800 utilisations des données du Programme du recensement ont été déclarées par plus de 60 organismes ayant répondu. Bien que les utilisations recueillies soient nombreuses, il ne faut pas les considérer comme une liste complète des utilisations pour deux raisons. D'abord, on a demandé aux organismes qu'ils limitent, au besoin, leur rétroaction aux utilisations les plus prioritaires seulement, afin de pouvoir fournir leur rétroaction dans les délais prescrits. Ensuite, compte tenu des contraintes de temps, cette activité de collecte de renseignements n'a pas touché tous les utilisateurs possibles. En particulier, il n'y a pas eu de contact direct avec les utilisateurs de données à l'échelon local. Au lieu de cela, des organismes représentant les municipalités ont été contactés[12]. De plus, parmi ces 800 utilisations, il pourrait y avoir un certain dédoublement, puisque dans certains cas, le responsable de l'organisation coordonnait la rétroaction de diverses sources. Il se pourrait également que certaines utilisations aient été déclarées par plus d'un utilisateur, une situation particulièrement probable chez les utilisateurs de données du secteur gouvernemental où les secteurs de compétence et les besoins d'information sont semblables, comme les provinces et territoires où la même utilisation peut avoir été déclarée par deux juridictions.

11. Les utilisateurs de données ont reçu une définition de ce concept : les estimations en continu se définissent comme des données recueillies dans le cadre d'une enquête en continu qui sont cumulées au fil du temps pour fournir une taille d'échantillon suffisante. Les estimations en continu sont basées sur des moyennes mobiles pendant une certaine période (p. ex., moyennes d'un an pour les grandes régions, de trois ans pour les régions moyennes et de cinq ans pour les petites régions). Chaque année, de nouvelles estimations sont produites en remplaçant l'année de données la plus ancienne par l'année la plus récente.
12. Ces organismes comprennent la Fédération canadienne des municipalités, le Conseil canadien de développement social et le Regional Information Systems Working Group.

L'information recueillie, même si elle provenait d'un large éventail d'utilisateurs de données, ne saisit pas toute l'ampleur des besoins en matière d'information. Pour cette raison, et compte tenu du fait que l'instrument (le questionnaire) ne visait pas les besoins d'information au niveau de la question, aucune liste priorisée du contenu par question n'est présentée dans ce rapport.

Pour valider l'information fournie, chaque organisme qui a répondu au questionnaire en ligne a reçu un rapport résumant ses réponses, puisque dans le cas du questionnaire en ligne, les participants pouvaient effacer par inadvertance certaines de leurs réponses précédentes en remplissant le questionnaire en plusieurs sessions. Ces utilisateurs de données ont pu confirmer les résultats dans leurs rapports, en apportant des modifications au besoin. L'information fournie par les utilisateurs à la vague 2 n'a pas été validée de cette manière, parce que l'information sur les utilisations et les exigences relatives aux données du Programme du recensement a été recueillie au moyen d'un questionnaire d'enquête en Microsoft Word ou dans une présentation écrite.

3.3 Résultats

Cette section est organisée en sous-sections qui décrivent les commentaires reçus sur les utilisations, y compris les besoins en contenu, les exigences relatives à l'analyse multivariée, l'utilisation potentielle de sources de données de rechange et l'importance d'une estimation ponctuelle (qui réfère à un point dans le temps) au lieu d'une estimation en continu.

3.3.1 Utilisations et exigences relatives au contenu

Les renseignements recueillis au moyen du questionnaire sur les utilisations et les exigences relatives aux données ont renseigné Statistique Canada sur l'ampleur des utilisations et fourni des détails supplémentaires sur la nature de l'information nécessaire pour appuyer ces utilisations. L'annexe D énumère les utilisations déclarées par groupe d'utilisateurs et indique les sujets requis pour chacune d'elles. Le reste de cette section fournit quelques points saillants de certaines des nombreuses utilisations de l'information du Programme du recensement fournies par les utilisateurs de données.

Les chiffres de population sont exigés explicitement par de nombreuses dispositions législatives fédérales et sont également associés aux estimations de la population produites à Statistique Canada par le Programme des estimations de la population (PEP) et utilisées, dans la formule de financement, pour déterminer la répartition des principaux transferts fédéraux[13] aux provinces et territoires en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Il est crucial que ces estimations de population, de même que les chiffres de population du recensement qui servent de données d'entrée, soient extrêmement précis, puisque ces transferts représentaient 57,7 milliards de dollars en 2011-2012, et l'on estimait qu'ils constituaient environ 19 % des recettes provinciales et territoriales cette année-là (ministère des Finances Canada, 2012). Le PEP est également une source d'information pour la représentation des provinces à la Chambre des communes dans la récente *Loi sur la représentation équitable*, qui a reçu la sanction royale le 16 décembre 2011. Par conséquent, les questions qui sont

13. Comprend le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, la péréquation et la formule de financement des territoires.

nécessaires afin de produire des chiffres de population de haute qualité à partir du recensement sont les plus prioritaires et ont donc toujours été posées obligatoirement à 100 % de la population (Royce, 2011, p. 54).

Le contenu sur les langues officielles est un exemple où il existe une exigence législative explicite d'utilisation des données du recensement pour des variables précises sur les langues dans laquelle on énonce au sous-alinéa 3a)(ii) que la méthode d'estimation de la « population de la minorité francophone ou anglophone » est en fonction « après la publication des données du recensement de la population de 1991, des données du plus récent recensement décennal de la population qui sont publiées… » (*Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services*, DORS/92-48). Des données de haute qualité s'imposent, mais dans le contexte d'un recensement traditionnel, on a pu obtenir dans le passé une qualité suffisante en posant la question à un échantillon.

Ce processus a confirmé que pour tous les sujets du Programme du Recensement de 2011, il continue à y avoir des besoins d'information sur des petites populations où il n'y a pas de sources de rechange, et pour lesquelles l'information a une utilité d'une grande importance. Par exemple, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, la Commission de la fonction publique et le Secrétariat du Conseil du Trésor ont déclaré que le *Règlement sur l'équité en matière d'emploi* requiert des données sur les Autochtones et les minorités visibles qui ne sont pas disponibles dans les bases de données administratives, mais qui sont fournies par le Programme du recensement.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a indiqué qu'elle a besoin de renseignements sur le logement à un niveau géographique fin et pour de petites populations, comme les personnes ayant une incapacité et les Autochtones vivant hors réserve, afin de mesurer les besoins de base en matière de logement. Le Regional Information Systems Working Group, qui est composé de planificateurs professionnels qui s'intéressent aux données, systèmes et enjeux de recherche axés principalement sur la planification, la prévision et les fonctions municipales de prise de décision quant à l'utilisation des terres dans la province de l'Ontario, a déclaré que les données sur le logement du Programme du recensement sont essentielles à l'élaboration de plans municipaux officiels et aux programmes liés au logement et au sans-abrisme.

Le gouvernement de l'Ontario a déclaré qu'il utilise l'information sur le marché du travail du Programme du recensement pour appuyer les initiatives de développement économique, comme le Plan annuel de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail, le cadre stratégique d'Emploi Ontario et les profils professionnels d'Emploi-Avenir Ontario. Les données sont utilisées pour cerner les groupes de clients et les communautés qui ont besoin de programmes de développement du marché du travail, y compris les sous-groupes tels que les immigrants récents, les jeunes et les travailleurs âgés, ainsi que pour établir le profil des professions dans les marchés du travail locaux. Le gouvernement de l'Alberta s'appuie sur les données du Programme du recensement pour de nombreuses utilisations, notamment pour déterminer le financement par habitant en vertu de la *Municipal Government Act* et pour produire les rapports d'information sur le marché du travail, qui permettent de mieux comprendre les besoins des Albertains. Le gouvernement de la Saskatchewan utilise les données du Programme du recensement pour déterminer la taille de populations précises afin d'appuyer les utilisations liées à la

Multiculturalism Act, la promotion de l'égalité entre les sexes/la condition de la femme et la politique en matière d'incapacité.

La province de Québec a déclaré des besoins d'information sur le marché du travail pour certains groupes particuliers de la population en signalant qu'à la rubrique « Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale : *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail* (2001, c.44, a. 28; 2007) », il fallait obtenir un large éventail d'information, notamment ce qui suit :

- Données de base sur le marché du travail (revenus d'emploi par profession, répartition selon l'âge, le sexe, et la durée du travail selon les professions et les secteurs d'activités, le niveau d'emploi par profession, le niveau de scolarité par profession).
- Portrait des clientèles les plus défavorisées sur le marché du travail (immigrants, Autochtones, personnes handicapées, etc.).

Cette province a également ajouté que le Programme du recensement constitue la source d'information la plus importante, voire la seule qui permet de recueillir des renseignements détaillés et fiables sur certains groupes de population (activité sur le marché du travail de la population immigrante, communautés culturelles, comportement des personnes âgées, des personnes peu scolarisées, des personnes handicapées, etc.).

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) utilise les données du Programme du recensement comme dénominateur pour calculer les taux de maladie au sein de différentes populations et pour décrire les sous-populations ou les facteurs et conditions socioéconomiques qui ont une incidence sur la vulnérabilité à diverses maladies (p. ex., les infections transmissibles sexuellement, la tuberculose et l'hépatite virale). Les données du Programme du recensement sont également utilisées par l'ASPC pour établir des plans d'intervention auprès de ces populations, pour créer des documents à l'intention des professionnels de la santé publique et pour déterminer les cadres d'échantillonnage pour les initiatives de recherche, travaux qui sont essentiels à la prévention et au contrôle de ces maladies. Plus précisément, l'ASPC a déclaré qu'aucune autre donnée représentative, à l'échelon national, ne peut appuyer ces travaux, qui sont essentiels à la prévention et au contrôle de ces infections et à la prestation de direction et de soutien aux professionnels de la santé œuvrant au sein de populations vulnérables.

Les données du Programme du recensement sur le lieu de travail et les déplacements entre le domicile et le lieu de travail sont utilisées par Transports Canada pour l'élaboration et la planification de politiques sur les transports, et par l'Association des transports du Canada pour déterminer les prévisions relatives à la demande en transport pour les régions urbaines et pour examiner et prévoir la distribution spatiale de l'emploi. Le gouvernement de l'Ontario a déclaré que l'ENM est la seule source de données cohérentes à l'étendue de la province qui fournit des couplages de données sur le lieu de travail et le domicile, des tendances de navettage et des distances ainsi que des détails sur les professions, qui sont essentiels aux rapports de rendement, à la surveillance et à l'évaluation des programmes, à la modélisation et aux répartitions géographiques.

Les utilisateurs de données à l'extérieur du gouvernement ont également mentionné des utilisations importantes des données du Programme du recensement. Par exemple, les données du Programme du recensement sont utilisées par des entreprises pour la détermination d'un

emplacement d'un commerce de détail, la segmentation du marché et la planification des ressources humaines. Pitney Bowes a déclaré qu'au cours des cinq dernières années, ses clients ont compté sur leurs ensembles de données produits à partir de ceux de Statistique Canada pour diriger leurs investissements de milliards de dollars dans de nouveaux points de vente au détail. Environics Analytics a élaboré des produits de segmentation du marché pour aider les entreprises, les gouvernements et les organismes sans but lucratif à améliorer leur capacité de segmenter, de cibler et de repérer les clients. L'Association de la recherche et de l'intelligence marketing a fait remarquer l'importance de l'information du Programme du recensement sur la main-d'œuvre, en particulier les renseignements détaillés sur la profession et le domaine d'études, dans l'élaboration de plans de ressources humaines. L'association a en outre déclaré que le Programme du recensement est la seule source d'information fiable sur ces sujets.

Centraide du Grand Toronto a déclaré utiliser les données du Programme du recensement pour l'établissement des priorités et la planification stratégique. Imagine Canada, un organisme de bienfaisance national dédié au soutien et au renforcement des œuvres de charité et des organismes sans but lucratif du Canada pour qu'ils puissent à leur tour aider les Canadiens et les communautés qu'ils desservent, s'occupe de l'élaboration de politiques, de la recherche et du marketing au moyen de l'information du Programme du recensement. Les organismes autochtones nationaux, de même que l'Institut de statistiques des Premières nations, se servent des données du Programme du recensement pour la répartition des ressources, la planification des programmes et l'élaboration de politiques. Le Quebec Community Groups Network utilise l'information du Programme du recensement pour soutenir le travail du secteur communautaire au service de la communauté linguistique en situation minoritaire, notamment en aidant d'autres partenaires à comprendre qui ils sont, leurs différences et ce qui peut être fait pour améliorer la vitalité des communautés linguistiques anglophones du Canada en situation minoritaire. La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA)[14] a déclaré, entre autres, que l'utilisation des données du recensement est dans le contexte de l'application du règlement de la partie IV de la *Loi sur les langues officielles*. Les données de l'ENM seront aussi utilisées pour mesurer la vitalité des communautés, pour identifier les résultats probants des programmes et services dans les communautés, ainsi que les lacunes quant au développement des communautés, afin d'être en mesure d'influencer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques favorisant ce développement et cet épanouissement des communautés.

Les utilisateurs de données ont également déclaré qu'en plus des sujets actuels inclus dans le Recensement de 2011 et l'ENM de 2011, il y a des besoins d'information relatifs à du nouveau contenu afin de répondre à des utilisations spécifiques. Les sujets supplémentaires les plus fréquemment mentionnés sont la géographie et la population, ainsi que la profession. Diverses caractéristiques, comme le lieu de travail, l'emploi et les salaires et traitements en rapport avec l'industrie, figurent également parmi les besoins de données supplémentaires les plus souvent mentionnés. Les utilisateurs ont également mentionné un besoin d'information du Programme du recensement touchant les détails sur les logements et le travail non rémunéré. Sans plus de détails sur la nature de leurs besoins d'information, comme les groupes de sous-population particuliers ou les besoins particuliers liés à la profession, à l'industrie et aux logements, il est

14. La FCFA a pour mission d'être la voix nationale, active, engagée et inclusive des communautés francophones et acadienne du Canada, vouée à la promotion de la dualité linguistique, au développement de la capacité de vivre en français d'un bout à l'autre du pays et à la pleine participation des citoyens et des citoyennes francophones à l'essor du Canada.

difficile de conclure si les sujets actuels du Programme du recensement ou d'autres programmes de données à Statistique Canada offrent du contenu qui répond à ces besoins[15] ou si les utilisateurs de données déclarent un besoin non rencontré.

Les chercheurs sont également de grands utilisateurs des données du Programme du recensement. Par exemple, de juillet 2007 à décembre 2010, 203 projets de recherche basés sur les données du Programme du recensement ont été entrepris par des chercheurs des universités, du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux dans les centres de données de recherche (CDR) de Statistique Canada[16].

Ce ne sont là que quelques exemples des utilisations des données du Programme du recensement qui sont ressortis du processus de rétroaction mené à l'été et à l'automne 2011, ainsi que de l'analyse de la recherche menée dans les CDR. Ils démontrent à quel point les données du Programme du recensement font partie intégrante de la planification et des programmes gouvernementaux, de même que l'utilisation de cette information dans les activités non gouvernementales.

3.3.2 Analyse multivariée

Une importante force de l'information du Programme du recensement réside dans sa capacité d'être utilisée dans les analyses multivariées. C'est la capacité d'examiner les relations entre les différentes variables. Ce type d'analyse est possible grâce aux données du Programme du recensement parce que toutes les variables provenant des questions sont disponibles pour chaque personne, ménage et logement et ont un point de référence commun (p. ex., Jour du recensement).

Le Programme du recensement, plus précisément l'Enquête nationale auprès des ménages en 2011, comprend deux types de contenu; un qui cerne les populations d'intérêt, qui sont par la suite souvent comparées à la population générale, et l'autre qui décrit les conditions des populations d'intérêt.

La rétroaction, reçue pendant l'été et l'automne 2011 des principaux utilisateurs de données et intervenants sur leurs besoins d'information du Programme du recensement, apporte des preuves de l'influence réciproque des deux types de contenu et l'importance de la nature multivariée des données du Programme du recensement pour ces utilisateurs de données.

Par exemple, plus de la moitié des utilisations déclarées à Statistique Canada indiquent un besoin d'information touchant le sujet des Autochtones. Ce sujet comprend quatre questions (origines ethniques ou culturelles; groupe autochtone; statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités; et appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne). Près de 80 % des utilisations qui exigent de l'information portant sur le sujet des Autochtones nécessitent

15. Aucun document n'a été fourni aux utilisateurs sur l'information disponible par le biais des programmes d'enquêtes et de données administratives à Statistique Canada, ou sur le type d'information détaillée actuellement disponible par le biais du Programme du recensement. Par conséquent, il se pourrait que certains besoins d'information soulevés par les utilisateurs soient déjà satisfaits par ces autres programmes ou par le biais du Programme du recensement en tant que tel.
16. Les fichiers de microdonnées du Programme du recensement ont été ajoutés au fonds de données des CDR pour la première fois en 2007.

également des renseignements supplémentaires provenant du Programme du recensement découlant des sujets de la scolarité, du marché du travail, du logement et du revenu.

Certaines de ces utilisations comprennent celles touchant les programmes et les politiques associés à la *Loi nationale sur l'habitation* et à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et son *Règlement sur l'équité en matière d'emploi*; le recrutement à la Défense nationale et aux Forces canadiennes; la recherche sur la politique stratégique à Sécurité publique Canada; la modélisation, les projections et évaluations de risques à l'Agence de la santé publique du Canada; les nombreux programmes dans le cadre de la planification et l'analyse des politiques de la santé des Premières Nations et des Inuits à Santé Canada; les programmes et politiques des provinces, comme la planification, la surveillance et l'évaluation du programme de santé au Nouveau-Brunswick; les services de protection de l'enfance, d'emploi et de carrière en Saskatchewan; le plan des activités liées à la santé et au mieux-être du gouvernement de l'Alberta pour 2011-2014; la stratégie de réduction de la pauvreté à Terre-Neuve-et-Labrador; les utilisations des administrations municipales, comme la stratégie sur la diversité et le milieu de travail positif de la Ville de Toronto; et l'utilisation de cette information par l'Institut de la statistique des Premières nations (ISPN) pour aider les établissements affiliés de l'ISPN en ce qui concerne les activités financières et économiques des Premières Nations.

Des exigences semblables ont été déclarées pour les sujets des minorités visibles/groupes de population, et de la citoyenneté et de l'immigration. Il est évident que bien que le dénombrement de sous-populations particulières soit important pour les utilisateurs, décrire les conditions dans lesquelles vivent ces sous-populations et de la façon dont ces conditions évoluent au fil du temps est encore plus importante.

3.3.3 Utilisation potentielle de sources de données de rechange

On a demandé aux utilisateurs « Y a-t-il d'autres banques de données, au sein de votre organisation, qui peuvent fournir les mêmes renseignements que les données du recensement et de l'ENM? » et de les énumérer, ainsi que les obstacles associés à l'accès de ces banques de données ou des limitations par rapport à l'utilisation de celles-ci.

Parmi les réponses reçues[17], dans plus de 90 % des utilisations, l'utilisateur a indiqué que son organisation ne détenait pas d'autres sources de données. Parmi les utilisations où une source de rechange a été mentionnée (surtout des utilisateurs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux), les réponses étaient axées sur les limitations et les obstacles associés à l'utilisation des données de rechange advenant que les données du Programme du recensement ne soient pas disponibles.

Le processus menant à l'obtention de l'accès à des sources de données de rechange, comme les données administratives, plus précisément les mesures de protection de la vie privée et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, ont été mentionnées par Ressources humaines et Développement des compétences Canada comme facteurs à considérer par ceux susceptibles de vouloir utiliser ces sources au lieu des données du Programme du recensement. Patrimoine

17. Les utilisations où aucune information n'a été fournie sur les sources de données de rechange ont été exclues de l'analyse.

canadien a repris ce point dans sa présentation, en soulignant que les coûts et l'accessibilité pour obtenir des données seraient des obstacles à l'utilisation des données administratives si les données du Programme du recensement n'étaient pas disponibles. D'autres utilisateurs de données du gouvernement fédéral, y compris Industrie Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et Santé Canada, ont mentionné les limitations des sources de données de rechange en ce qui concerne la fiabilité, la qualité des données et l'étendue de l'information que peuvent fournir ces sources. Les coûts associés aux sources de données de rechange ont également été mentionnés par Patrimoine canadien et Industrie Canada comme des obstacles.

Lorsqu'elle est analysée par sujet, la tendance de la rétroaction est uniforme : aucun sujet ne se démarque comme ayant une source de données de rechange convenable. Pour chaque sujet, la rétroaction révèle que, pour plus de 80 % des utilisations, l'utilisateur ne détient pas de source de données de rechange convenable.

3.3.4 Importance d'une estimation ponctuelle plutôt qu'en « continu »

Le Programme du recensement au Canada offre une estimation ponctuelle (qui réfère à un point dans le temps), tandis qu'une autre approche de recensement, utilisée en France pour le recensement et aux États-Unis pour l'American Community Survey, offre un autre type d'estimation : l'estimation en « continu ».

On a demandé aux utilisateurs de données de dire si une telle estimation est adaptée à leurs utilisations de l'information du Programme du recensement. Pour assurer une compréhension uniforme de ces estimations en continu, la définition suivante a été fournie : les estimations en continu se définissent comme des données recueillies dans le cadre d'une enquête en continu qui sont cumulées au fil du temps pour fournir une taille d'échantillon suffisante. Les estimations en continu sont basées sur des moyennes mobiles pendant une certaine période (p. ex., moyennes d'un an pour les grandes régions, de trois ans pour les régions moyennes et de cinq ans pour les petites régions). Chaque année, de nouvelles estimations sont produites en remplaçant l'année de données la plus ancienne par l'année la plus récente.

D'après les renseignements fournis par les organismes qui ont répondu, les utilisateurs de données sont peu favorables aux estimations en continu comme remplacement des estimations ponctuelles, mais il se pourrait que certains utilisateurs de données n'aient pas assez bien compris ce qu'on entendait par estimation en continu, et que certains utilisateurs n'aient pas été en mesure d'évaluer tout le potentiel d'utilisation d'une telle estimation au lieu d'une estimation ponctuelle. La majorité des utilisations (61 %)[18] ont été rapportées comme ayant un besoin essentiel ou marqué pour une estimation ponctuelle, ce qui signifie qu'une estimation en continu ne conviendrait pas. De plus, dans 33 % des utilisations, on a déclaré un certain besoin pour une estimation ponctuelle. Pour un très petit nombre d'utilisations (6 %), on a déclaré ne pas avoir besoin d'une estimation ponctuelle et qu'une estimation en continu conviendrait.

---

18 On a exclu de l'analyse les utilisations où aucune information n'a été fournie quant à l'adéquation aux besoins des estimations en continu.

4. Mise en contexte du cadre de détermination du contenu

Le cadre proposé pour le Programme du Recensement de 2016 et des recensements subséquents s'appuie sur l'expérience des programmes du recensement canadien précédents[19] (Statistique Canada, 2008b, p. 9), les principes de recensement des Nations Unies (ONU) [Nations Unies, 2008] et les approches mises au point dans d'autres pays, en particulier au Royaume-Uni (Office for National Statistics, 2006). Il tient compte des opinions sur les critères du contenu du Recensement de 2016 qui figurent dans le document du Conseil national de la statistique intitulé *À la recherche de solutions*[20]. L'idée est d'avoir un processus qui est transparent pour les utilisateurs de données et toute la population canadienne, et qui tient compte du contexte canadien.

Le chapitre VI des Nations Unies (2008) énonce que les sujets qui seront retenus devraient tenir dûment compte des considérations suivantes :

- les besoins des différents types d'utilisateurs de données dans le pays
- la nécessité d'atteindre le plus haut degré possible de comparabilité sur le plan international, aussi bien entre les différentes régions du monde qu'entre les divers pays
- la possibilité pour le public de fournir des renseignements suffisants sur les sujets retenus, et sa bonne grâce à le faire
- l'ensemble des ressources nationales disponibles pour effectuer le recensement.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU, 2006, p. 13 et 14), dont fait partie le Canada, suggère les critères suivants :

- La caractéristique correspond à un besoin important et clairement défini des utilisateurs.
- Le recensement est le seul moyen de réunir des données correspondant à la caractéristique.
- Il faut réunir des données correspondant à la caractéristique pour de petits groupes de population ou de petites zones géographiques.
- La caractéristique qui revêt une importance majeure au niveau national est pertinente au niveau local.
- Les données correspondant à la caractéristique seront normalement combinées avec d'autres caractéristiques du recensement pour des analyses à plusieurs variables.
- Le contenu du questionnaire ne diffère pas considérablement de ce qu'il était pour les recensements précédents et, le cas échéant, une caractéristique nouvelle ou modifiée peut encore permettre des comparaisons avec les recensements précédents.

---

19. Le soutien des besoins des lois, des programmes et de politiques, le fardeau du répondant, la qualité des données, les coûts, la comparabilité historique, la protection des renseignements personnels, les facteurs opérationnels et les sources de données de rechange sont autant de facteurs mentionnés dans le Rapport de consultation sur le contenu du Recensement de 2011 (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/consultation/ContentReport-RapportContenu/index-fra.cfm).
20. Le Conseil national de la statistique (2010) a diffusé un communiqué de presse le 26 juillet 2010 accompagné d'une déclaration intitulée *À la recherche de solutions*, qui recommandait que les questions du recensement soient examinées selon cinq critères avant d'être incluses dans le recensement.

De plus, la CEE-ONU précise dans quelles circonstances une caractéristique **ne** doit **pas** figurer dans un recensement :

- Elle donne lieu à des questions délicates ou potentiellement indiscrètes, ou exige de longues explications ou instructions pour que la réponse soit exacte.
- Elle impose aux recensés un travail excessif ou concerne des renseignements qui ne sont pas faciles à obtenir ou dont les personnes interrogées ne se souviendront vraisemblablement pas avec exactitude.
- Elle nécessite des questions sur des opinions ou des comportements.
- Elle risque de présenter de gros problèmes de codage ou un traitement de grande ampleur, ou encore d'augmenter considérablement le coût global du recensement.

Le processus de l'Office for National Statistics (ONS) pour l'élaboration du contenu de son questionnaire du Recensement de 2011 a montré le fractionnement des sujets possibles du recensement en thèmes, comme le marché du travail et l'emploi, la migration, le revenu, etc., avec des orientations initiales au sujet du contenu. Ces orientations initiales (c.-à-d. quels pourraient être les nouveaux sujets requis, quels sujets pourraient être exclus parce qu'ils ne fonctionnent pas bien ou qu'ils ne sont pas beaucoup utilisés) ont été partagées avec les utilisateurs de données dans un premier rapport sur les orientations liées au contenu pour le Recensement de 2011 (Office for National Statistics, 2005).

Dans ce rapport, l'ONS a demandé aux utilisateurs de données d'indiquer s'ils étaient d'accord ou non avec les orientations proposées, pourquoi certains thèmes devaient faire partie du recensement, et quels sujets étaient nécessaires pour l'analyse multivariée et à quelles fins. On a également présenté aux utilisateurs de données les critères liés aux exigences des utilisateurs qui seraient utilisés pour évaluer le degré d'importance du besoin en information. Ces critères étaient composés des six éléments suivants :

- besoin de l'utilisateur
- petits groupes de population et petites régions géographiques
- sources de rechange
- analyse multivariée
- importance nationale et comparabilité à l'échelle du Royaume-Uni
- continuité.

On a également présenté aux utilisateurs les quatre critères supplémentaires suivants qui seraient pris en compte par l'ONS :

- fardeau du répondant et qualité des données
- considérations opérationnelles
- conception de questionnaire
- législation et recommandations internationales.

La réponse de l'ONS à la consultation, où l'évaluation de chaque sujet a été présentée, notamment en ce qui concerne les critères liés aux exigences des utilisateurs et les critères à considérer par l'ONS et d'autres raisons de la collecte, a été diffusée par la suite. Dans ce rapport, l'ONS présentait les poids attribués à chaque critère lié aux exigences des utilisateurs et

l'étendue de pointage pour les diverses classifications dans chaque critère (Office for National Statistics, 2006).

Le Conseil national de la statistique a proposé un ensemble de critères à utiliser par Statistique Canada pour concevoir le questionnaire du Recensement de 2016 (Conseil national de la statistique, 2010). D'après le Conseil, toutes les questions devraient respecter au moins un des cinq tests proposés, tels qu'ils ont été présentés dans la déclaration du Conseil national de la statistique *À la recherche de solutions*. Le Conseil national de la statistique a suggéré que le processus de consultation en soit un qui permettrait à Statistique Canada d'évaluer la nécessité de chaque question, afin de s'assurer que chacune des questions respecte au moins un des tests suivants en vue de son inclusion dans le recensement :

- Elle est exigée par la loi ou par une direction du Cabinet.
- Elle est requise pour les utilisations de données à l'égard de petites régions pour lesquelles il n'y a pas de sources de données de rechange.
- Elle est nécessaire pour créer des données repères pour mesurer des groupes difficiles à joindre et pour veiller à ce que les enquêtes ou les données subséquentes provenant des sources administratives puissent être échantillonnées ou pondérées pour représenter avec exactitude l'ensemble de la population.
- Elle est nécessaire pour évaluer les progrès réalisés à l'égard de questions d'importance nationale, par exemple, l'intégration économique des nouveaux immigrants.
- Elle doit être utilisée comme base de l'échantillonnage de groupes relativement restreints ou dispersés dans le cadre d'enquêtes postcensitaires, par exemple, les Autochtones des zones urbaines ou les personnes ayant des problèmes de santé limitant leurs activités.

Le Conseil national de la statistique a fourni un critère supplémentaire, selon lequel même si une question répondait à cette exigence, il faudrait tout de même évaluer son importance globale pour le système statistique du Canada et les besoins des utilisateurs de données par rapport aux coûts et à la nature délicate de la question.

5. Cadre de détermination du contenu pour 2016

Le cadre de détermination du contenu proposé pour le Programme du Recensement de 2016 et les programmes subséquents est un processus en trois étapes. Il est itératif, c'est-à-dire que chaque étape n'est pas exécutée indépendamment des deux autres étapes et qu'il pourrait s'avérer nécessaire de la répéter, du moins en partie, à mesure que l'information sur les autres étapes est recueillie. Le tableau 1 résume ce processus et les dimensions considérées à chaque étape. Il commence par la consultation d'intervenants externes sur leurs utilisations des données et les besoins d'information connexes, y compris les exigences liées à la pertinence (sujets/variables et fréquence) et à la qualité (exactitude, intelligibilité, cohérence).

De vastes consultations auprès des utilisateurs ont toujours été une activité clé effectuée au début de chaque cycle du Programme du recensement, s'amorçant habituellement quatre ans avant le Jour du recensement. Par conséquent, le contenu du Programme du recensement a évolué en fonction des changements survenus dans la société canadienne ainsi que des besoins et des priorités connexes du gouvernement en matière de données. Pour chaque série de planification du Programme du recensement, on équilibre les exigences qui opposent l'intégrité de la série chronologique aux priorités changeantes et aux besoins émergents afin de déterminer les modifications à apporter au(x) questionnaire(s). Les décisions relatives au contenu doivent également tenir compte des questions beaucoup plus larges du fardeau du répondant, de la protection de la vie privée, de la qualité et des coûts. Les organismes statistiques sont tenus de démontrer aux utilisateurs des données, aux décideurs et au public qu'ils le font.

La deuxième étape est l'évaluation du contexte canadien, qui englobe le fardeau du répondant et les préoccupations sociétales relatives à la protection de la vie privée. Il faudra consulter des intervenants internes pour évaluer si le contenu proposé est susceptible de donner lieu à un fardeau de réponse excessif, et avec des entités consultatives externes, comme le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada et le CNS, pour déterminer si le contenu proposé soulève de graves préoccupations sociétales en matière de protection de la vie privée. Selon les questions soulevées à cette étape, il pourrait s'avérer nécessaire de retourner à la première étape pour voir comment ces préoccupations pourraient être réglées compte tenu des besoins d'information. À cette étape, l'équilibre entre les sujets, c.-à-d. le nombre de questions sur un sujet donné comparativement à d'autres sujets et dans le contexte du fardeau total du répondant, commencera à être examiné. Ce processus pourrait donner lieu à quatre blocs possibles :

1) Dénombrement complet à participation obligatoire – Les sujets et les variables étiquetés pour un « dénombrement complet » à l'étape 1 et pour lesquels il n'y a pas d'indication majeure de fardeau et d'atteinte à la vie privée
2) Échantillon à participation obligatoire – Les sujets et les variables étiquetés pour un « dénombrement complet » à l'étape 1 pour lesquels il y a des indications majeures de fardeau (mais pas d'indication majeure d'atteinte à la vie privée), ainsi que les sujets et les variables étiquetés pour un « échantillon » à l'étape 1 pour lesquels il n'y a pas d'indication majeure d'atteinte à la vie privée
3) Échantillon à participation volontaire – Les sujets et les variables étiquetés pour un « dénombrement complet » ou pour un « échantillon » à l'étape 1 et pour lesquels il y a des indications majeures de fardeau **et** d'atteinte à la vie privée
4) Ne pas recueillir dans le cadre du Programme du recensement.

La troisième et dernière étape est l'évaluation des exigences relatives au contenu du Programme du recensement dans le contexte des considérations de Statistique Canada. Il s'agit des coûts, des facteurs opérationnels, des mesures de protection contre la perte de qualité des données du Programme du recensement et des mesures de protection contre la perte d'efficacité ou de qualité dans d'autres programmes de Statistique Canada. L'équilibre entre les sujets inclus dans le questionnaire sera encore une fois pris en compte. Cette étape exigera la consultation des intervenants internes de Statistique Canada. Selon le résultat, il pourrait s'avérer nécessaire de retourner aux deux premières étapes pour voir comment les préoccupations soulevées pourraient être réglées compte tenu des besoins d'information. Cette étape pourrait donner lieu à d'autres modifications du contenu attribué à chaque bloc de l'étape 2.

Tableau 1 Étapes du cadre de détermination du contenu et leurs dimensions

<table>
<tr><th>Étapes</th><th colspan="2">Dimensions</th></tr>
<tr><td>Étape 1 :
Besoins d'information du Programme du recensement
(exigences des utilisateurs à l'égard de la pertinence et de la qualité)</td><td colspan="2">• degré d'importance du besoin de l'utilisateur
• taille de la population d'intérêt
• adéquation des sources de rechange
• analyse multivariée
• comparabilité à l'étendue du Canada
• continuité au fil du temps
• fréquence des produits</td></tr>
<tr><td>Étape 2 :
Contexte canadien</td><td>• fardeau du répondant
• préoccupations sociétales en matière de protection de la vie privée</td><td rowspan="2">Équilibre entre les sujets</td></tr>
<tr><td>Étape 3 :
Considérations de Statistique Canada</td><td>• coûts
• facteurs opérationnels
• mesures de protection contre la perte de qualité des données du Programme du recensement
• mesures de protection contre la perte d'efficacité ou de qualité dans d'autres programmes de Statistique Canada</td></tr>
</table>

Le reste de cette section porte sur l'étape 1. La section 5.1 contient des explications supplémentaires sur la façon dont chaque dimension sera évaluée. L'information fournie à Statistique Canada par les utilisateurs de données sur leurs utilisations et leurs exigences relatives aux données du Programme du recensement, et décrite à la section 3.3, a permis d'évaluer si ce processus conviendrait pour déterminer le contenu du Programme du Recensement de 2016.

Pour plus d'information sur les étapes 2 et 3, voir le *Rapport final sur les options du Recensement de 2016 : cadre proposé de détermination du contenu et options méthodologiques* au http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/fc-rf/reports-rapports/r2_index-fra.cfm.

5.1 Étape 1 – Besoins d'information du Programme du recensement : exigences des utilisateurs à l'égard de la pertinence et de la qualité

La première étape de la planification de n'importe quel Programme du recensement a toujours été de consulter les utilisateurs au sujet de leurs besoins d'information. Le processus de consultation proposé pour le cycle de 2016 et les cycles subséquents s'appuie sur les processus de consultation précédents du Programme du recensement (Statistique Canada, 2008b, p. 9), mais se dote d'un cadre afin qu'il soit plus structuré. Il intègre les recommandations du Conseil national de la statistique (2010) ainsi que la transparence et la structure de l'approche de l'Office for National Statistics au Royaume-Uni pour son Recensement de 2011 (Office for National Statistics, 2006).

Le rôle des utilisateurs consistera à décrire, à Statistique Canada, leurs besoins en données du Programme du recensement en fonction des sept dimensions de l'étape 1 du tableau 1. Les exigences seront ensuite évaluées et chaque sujet et chaque question sera classé par ordre de priorité. On déterminera en particulier si le Programme du recensement est l'outil approprié pour chaque sujet et chaque question.

Premièrement, chaque sujet et chaque question sera classé, puis ordonné de la plus haute à la plus basse priorité, et ce, pour chacune des sept dimensions mentionnées précédemment à l'étape 1.

En ce qui concerne le **degré d'importance du besoin de l'utilisateur**, 10 différents niveaux de priorité ont été établis, comme indiqué au tableau 2. En général, les utilisations de nature légale et réglementaire, parce qu'elles sont assujetties à la loi, seront les plus prioritaires. Les utilisations liées à l'affectation des ressources et à la prestation de services seront également hautement prioritaires en raison de l'incidence directe sur les dépenses publiques et les décisions financières. La planification, l'élaboration, la surveillance, l'évaluation et les rapports de rendement en lien avec les programmes ou les politiques seront moyennement prioritaires, parce qu'ils servent de mesures pour l'imputabilité et renseignent les Canadiens au sujet de l'efficacité et de l'efficience des programmes du gouvernement. Les autres utilisations, comme la recherche, seront moins prioritaires. Les besoins en matière d'information qui répondent à un objectif dont la portée est nationale auront la plus haute priorité. Étant donné le rôle national du gouvernement fédéral, on attribuera une plus haute priorité aux utilisations de ce dernier qu'aux utilisations d'autres gouvernements ou entités non gouvernementales.

Par conséquent, la plus haute priorité sera attribuée aux utilisations du gouvernement fédéral pour lesquelles il y a une exigence légale ou réglementaire explicite ou implicite. Par explicite, on entend que la loi ou le règlement mentionne expressément le recensement, tandis que par implicite, on entend que le Programme du recensement, c.-à-d. le recensement et/ou l'ENM, est la source d'information traditionnelle, même s'il n'est pas mentionné explicitement dans la loi ou le règlement. Cette approche tient compte d'une des recommandations formulées par le Conseil national de la statistique (2010).

Tableau 2 Classement de la dimension « degré d'importance du besoin de l'utilisateur »

Classement	Utilisation	Utilisateur
1	Légale ou réglementaire : explicite ou implicite	Gouvernement fédéral
2	Légale ou réglementaire : explicite ou implicite	Autre gouvernement
3	Affectation des ressources pour les programmes et les politiques	Gouvernement fédéral
4	Prestation de services pour les programmes	Gouvernement fédéral
5	Affectation des ressources pour les programmes et les politiques	Autre gouvernement
6	Prestation de services pour les programmes	Autre gouvernement
7	Planification, élaboration, surveillance, évaluation et rapports de rendement en lien avec les programmes ou les politiques	Gouvernement fédéral
8	Planification, élaboration, surveillance, évaluation et rapports de rendement en lien avec les programmes ou les politiques	Autre gouvernement
9	Recherche et autres utilisations	Tous les utilisateurs
10	Aucun besoin d'utilisateur	

En ce qui concerne la **taille de la population d'intérêt**, une priorité plus haute sera attribuée aux utilisations qui requièrent des données pour de petites régions géographiques ou de petits groupes d'intérêt. Les besoins de données par aire de diffusion ou par secteur de recensement seront plus prioritaires que ceux au niveau de la région métropolitaine de recensement (RMR), qui seront quant à eux plus prioritaires qu'au niveau provincial/territorial. De même, les besoins pour les petites populations d'intérêt, comme les immigrants récents, seront plus prioritaires que ceux des plus gros groupes, comme la population des personnes ayant un emploi.

Cette procédure cadre avec les critères de la CEE-ONU et les recommandations du Conseil national de la statistique dont il a été question plus tôt. Elle reconnaît également que les données pour les plus grandes régions géographiques ou les plus grands groupes de population peuvent être recueillies au moyen d'enquêtes-échantillons, tandis qu'il est difficile de le faire pour les petites régions géographiques et les petits groupes de population. Lorsque la population d'intérêt, la région géographique ou le groupe de population est petit, cela veut normalement dire que pour produire des estimations ayant une erreur d'échantillonnage faible, il pourrait s'avérer nécessaire d'échantillonner une grande proportion de la population. En pareil cas, sans coûts additionnels importants, les données peuvent être disponibles pour la population au complet plutôt qu'une partie seulement de la population[21].

21. Une discussion sur les principales considérations relatives au plan de sondage se trouve dans la publication *Méthodes et pratiques d'enquête*, n° 12-587-X au catalogue, à l'adresse http://www.statcan.gc.ca/pub/12-587-x/12-587-x2003001-fra.pdf.

En ce qui a trait à l'**adéquation des sources de rechange**, les sujets pour lesquels il n'existe pas de sources de rechange seront les plus prioritaires, tandis que ceux pour lesquels des sources de rechange sont facilement accessibles seront les moins prioritaires. Encore une fois, cette démarche cadre avec les critères de la CEE-ONU et les recommandations du Conseil national de la statistique.

L'**analyse multivariée** est la capacité d'examiner les liens entre les différentes variables, par exemple, l'âge, la scolarité, le revenu et le statut d'immigrant. Ce type d'analyse est possible en utilisant les données du Programme du recensement parce que toutes les variables dérivées des questions sont disponibles pour chaque personne, ménage et logement avec un point de référence commun (p. ex., le Jour du recensement). C'est un atout important lorsqu'on l'utilise pour examiner les relations complexes entre les variables. Les utilisations pour lesquelles une analyse multivariée ou un classement recoupé des données est nécessaire seront plus prioritaires que celles pour lesquelles un profil à une dimension est nécessaire. Il s'agit là d'un autre critère de la CEE-ONU.

En ce qui concerne la nécessité pour les données d'être **comparables à l'étendue du Canada** et d'être comparables au fil du temps (**continuité au fil du temps**), c.-à-d. pour l'analyse des tendances, pour chacune de ces deux dimensions, la plus haute priorité sera attribuée aux utilisations pour lesquelles la comparabilité est essentielle, et la plus faible priorité, à celles où il n'y a pas un tel besoin. Ces dimensions sont fondées sur les critères de la CEE-ONU consistant à inclure les sujets d'importance nationale (comparables à l'étendue du pays) et qui permettront d'effectuer des comparaisons avec les programmes précédents du recensement.

Enfin, étant donné que ces dimensions visent à aider à déterminer le contenu du Programme du Recensement de 2016, la plus haute priorité pour la **fréquence des produits** sera accordée aux sujets qui sont nécessaires tous les cinq ans, c.-à-d. sur lesquels des données seront recueillies en 2016, suivis de ceux qui reviennent tous les dix ans, c.-à-d. pas avant 2021. Ceux qui sont nécessaires une seule fois ou plus souvent que tous les cinq ans seraient les moins prioritaires, parce que le Programme du recensement n'est vraisemblablement pas le bon outil de collecte.

Une fois que chaque sujet et chaque question est classé et ordonné de la plus haute à la plus basse priorité pour chacune des sept dimensions, l'information pour un sujet ou une question sera résumée pour attribuer globalement au sujet ou à la question un besoin d'information de haute, moyenne ou faible priorité. Parmi les sept dimensions, celles qui seront les plus importantes sont le degré d'importance du besoin de l'utilisateur, suivi de la taille de la population d'intérêt et de l'adéquation des sources de rechange.

On poursuivra la classification de la liste des sujets et des questions qui précède en sujets et questions qui nécessitent un degré de précision plus élevé ou plus faible et un niveau de détail plus élevé ou plus faible. Pour les sujets et les questions qui ont été demandés par le passé, la division récente entre le dénombrement complet et la collecte basée sur un échantillon sera un aspect important à considérer.

Le résultat ultime de l'étape 1 sera une liste provisoire de sujets et de variables qui pourraient être répartis en un maximum de trois groupes possibles :

- Dénombrement complet – Posés à 100 % de la population parce qu'ils sont associés à un besoin d'information hautement prioritaire **et** qu'ils requièrent un très haut degré de précision au niveau de la population d'intérêt de la plus petite taille (niveaux géographiques)
- Échantillon – Posés à un échantillon de la population parce qu'ils sont associés à un besoin d'information hautement ou moyennement prioritaire **et** qu'ils nécessitent un moindre degré de précision
- Ne pas recueillir dans le cadre du Programme du recensement – Ils sont associés à un besoin d'information ayant la plus faible priorité ou une collecte effectuée au moyen d'autres programmes statistiques leur conviendrait davantage.

6. Conclusions

Dans le cadre du Projet de la stratégie du Recensement de 2016, Statistique Canada a élaboré un cadre de détermination du contenu, y compris des critères d'inclusion du contenu dans le Programme du Recensement de 2016. Il s'agissait entre autres d'élaborer un instrument de consultation des utilisateurs afin de recueillir de l'information sur les utilisations et les exigences relatives au Programme du recensement. L'instrument a été appliqué aux principaux intervenants pour appuyer le principal objectif du Projet de la stratégie du Recensement de 2016 qui était d'étudier des options et de formuler une recommandation au gouvernement fédéral sur la méthodologie du Programme du Recensement de 2016.

Les réponses de tous les échelons du gouvernement ou de leurs représentants, ainsi que les commentaires du secteur non gouvernemental, au sujet de leurs utilisations et de leurs exigences relatives aux données du Programme du recensement, étaient suffisamment détaillés et d'une quantité suffisante pour permettre à Statistique Canada d'analyser les réponses et d'élaborer un cadre possible de détermination du contenu pour le Recensement de 2016.

Le besoin d'information sur tous les sujets du Programme du recensement a été confirmé; le sujet de la démographie, et en particulier les chiffres de population à l'étendue de plusieurs juridictions, ayant été mentionné dans un nombre impressionnant d'utilisations. En outre, les chiffres de population du Programme du recensement, ainsi que leur rôle dans le Programme des estimations de la population, ont été repérés dans les lois fédérales et provinciales/territoriales touchant l'affectation des ressources et les exigences électorales (nombre de sièges par délimitation des circonscriptions électorales fédérales).

L'information envoyée à Statistique Canada a démontré les besoins d'information du Programme du recensement pour les petites régions géographiques et pour les petites populations, pour la prestation de services et pour l'élaboration, l'évaluation et la surveillance des politiques et des programmes, pour lesquels il n'y a pas de sources de données de rechange à l'heure actuelle. De même, les utilisateurs de données ont apporté des preuves de l'importance de l'analyse multivariée, qui nécessite à la fois les sujets qui permettre de cerner les populations d'intérêt, mais aussi les sujets qui peuvent décrire le travail, le revenu, la scolarité et les conditions de logement de ces populations.

Les besoins d'information du Programme du recensement du secteur non gouvernemental ressemblaient à ceux du gouvernement, en particulier en ce qui concerne les besoins de données sur les petites régions géographiques et les petites populations.

L'analyse de la rétroaction structurée a permis de constater que les priorités relatives aux différents sujets pouvaient être établies à partir de l'information recueillie au moyen de ce type de questionnaire de consultation. Cette analyse, ainsi qu'un examen des pratiques internationales et des recommandations du Conseil national de la statistique, a fourni la quantité et la qualité d'information nécessaire pour élaborer un cadre plus structuré et transparent pour déterminer le contenu à l'avenir.

Plus précisément, le processus de détermination du contenu utilisé pour 2016 et les années subséquentes devrait s'appuyer sur les processus précédents du Programme du recensement et :

- être ouvert et transparent pour les intervenants et les utilisateurs de données, ainsi que pour le public canadien
- démontrer que les conclusions auxquelles on arrive dans la détermination du contenu s'appuient sur un processus décisionnel fondé sur des données probantes.

Les exigences devraient être priorisées, en fonction des dimensions décrites au tableau 1, à la section 5, et pourraient entraîner un fractionnement du contenu en trois groupes possibles :

- questions à poser dans le cadre d'un dénombrement complet
- questions à poser à un échantillon
- ne pas recueillir dans le cadre du Programme du recensement, mais qui pourrait peut-être être mesuré par le biais d'autres programmes statistiques.

Les exigences se préciseront davantage à la lumière du fardeau du répondant et des préoccupations relatives à la protection de la vie privée, ce qui pourrait donner lieu à quatre blocs possibles :

1) Dénombrement complet à participation obligatoire – les sujets et les variables étiquetés pour un « dénombrement complet » et pour lesquels il n'y a pas d'indication majeure de fardeau et d'atteinte à la vie privée.
2) Échantillon à participation obligatoire – les sujets et les variables étiquetés pour un « dénombrement complet » et pour lesquels il y a des indications majeures de fardeau (mais pas d'indication majeure d'atteinte à la vie privée), ainsi que les sujets et les variables étiquetés pour un « échantillon » pour lesquels il n'y a pas d'indication majeure d'atteinte à la vie privée.
3) Échantillon volontaire – les sujets et les variables étiquetés pour un « dénombrement complet » ou pour un « échantillon » et pour lesquels il y a des indications majeures de fardeau **et** d'atteinte à la vie privée.
4) Ne pas recueillir dans le cadre du Programme du recensement, mais qui pourrait peut-être être mesuré par le biais d'autres programmes statistiques.

Il y aura ensuite une discussion avec des intervenants internes pour évaluer les considérations de Statistique Canada, comme celles qui ont trait aux coûts, aux facteurs opérationnels, aux mesures de protection contre la perte de qualité des données du Programme du recensement et aux mesures de protection contre la perte d'efficacité ou de qualité dans d'autres programmes de Statistique Canada.

Une approche itérative des étapes susmentionnées a été utilisée pour la collecte de descriptions détaillées auprès de ces utilisateurs de données de leurs besoins et exigences d'information du Programme du recensement. La rétroaction structurée reçue par le Projet de la stratégie du Recensement de 2016 cadre bien avec les besoins d'information du cadre de détermination du contenu du Recensement de 2016 qui est proposé.

Le questionnaire en ligne utilisé pour recueillir la rétroaction dans le cadre du Projet de la stratégie du Recensement de 2016, une fois peaufiné, sera utilisé au cours de consultations ultérieures pour aborder dans une plus grande mesure les besoins d'information au chapitre des sujets et des variables.

7. Bibliographie

COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE (CEE-ONU). 2006. *Recommandations de la conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des logements de 2010.* ECE/CES/STAT/NONE/2006/4, Publication des Nations Unies.

CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE. 2010. *À la recherche de solutions*, Communiqué de presse et document d'accompagnement pour 26 juillet.

MINISTÈRE DES FINANCES CANADA. 2012. *Soutien fédéral aux provinces et aux territoires*, http://www.fin.gc.ca/fedprov/mtp-fra-asp (consulté le 12 avril 2012).

NATIONS UNIES. 2008. *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, Deuxième révision,* ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.2, Publication des Nations Unies.

OFFICE FOR NATIONAL STATISTICS (ONS). 2006. *Information paper: The 2011 Census: Assessment of initial user requirements on content for England and Wales*, Office for National Statistics, mars.

OFFICE FOR NATIONAL STATISTICS (ONS). 2005. *The 2011 Census: Initial view on Content for England and Wales*, Office for National Statistics, mai.

ROYCE, D. 2011. *Rapport préliminaire sur les options méthodologiques pour le Recensement de 2016.* Rédigé pour la Stratégie du Recensement de 2016, Bureau de gestion du recensement, http://www12.statcan.gc.ca/strat/index-fra.cfm (consulté le 23 mars 2012).

STATISTIQUE CANADA. 2012. *Rapport final sur les options du Recensement de 2016 : cadre proposé de détermination du contenu et options méthodologiques*, http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/fc-rf/reports-rapports/r2_index-fra.cfm (consulté le 29 août 2012).

STATISTIQUE CANADA. 2011a. *Statistique Canada, Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012*, http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2011-2012/inst/stc/stc-fra.pdf (consulté le 23 mars 2012).

STATISTIQUE CANADA. 2011b. *Méthodes d'estimation de la population et des familles à Statistique Canada*, produit n° 91-528-XIF au catalogue de Statistique Canada.

STATISTIQUE CANADA. 2008. *Rapport de consultation sur le contenu du Recensement de 2011 – Année de recensement 2011*, produit n° 92-137-X au catalogue de Statistique Canada.

Annexe A Ministères et organismes fédéraux auxquels on a demandé de fournir de l'information à la vague 1

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
Affaires étrangères et Commerce international Canada
Agence canadienne de développement international
Agence canadienne d'inspection des aliments
Agence de la santé publique du Canada
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Agence des services frontaliers du Canada
Agence du revenu du Canada
Agence spatiale canadienne
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Anciens Combattants Canada
Bibliothèque et Archives Canada
Bureau du Conseil privé
Citoyenneté et Immigration Canada
Commission de la fonction publique du Canada
Condition féminine Canada
Conseil national de recherches Canada
Défense nationale et les Forces canadiennes
Développement économique Canada pour les régions du Québec
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
Élections Canada
Environnement Canada

Annexe A Ministères et organismes fédéraux auxquels on a demandé de fournir de l'information à la vague 1 (suite)

Gendarmerie royale du Canada
Industrie Canada
Ministère de la Justice Canada
Ministère des Finances Canada
Parcs Canada
Patrimoine canadien
Pêches et Océans Canada
Ressources humaines et Développement des compétences Canada
Ressources naturelles Canada
Santé Canada
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Sécurité publique Canada
Service canadien du renseignement de sécurité
Service correctionnel Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Transports Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Annexe B Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 1)

Utilisations et exigences relatives aux données_1

Statistique Canada a récemment lancé le **Projet de la stratégie du Recensement de 2016** dans le cadre de sa revue habituelle de son programme statistique. Ce projet permettra d'effectuer une revue des approches pour les recensements de la population qui existent à travers le monde, et offrira la possibilité d'évaluer leur applicabilité dans le contexte canadien, de même que leur respect du mandat et du modèle de gestion de Statistique Canada. Cette revue comprendra les approches méthodologiques générales et les cadres de détermination du contenu, y compris les critères d'inclusion du contenu dans le recensement.

Mieux comprendre les priorités en matière des besoins relatifs à l'information du recensement est important afin d'aborder efficacement la question sur la manière dont les différentes méthodes de recensements de la population peuvent répondre aux besoins des utilisateurs.

Dans le cadre du Projet de la stratégie du Recensement de 2016, Statistique Canada mettra à contribution tous les niveaux de gouvernement dans l'intention d'améliorer son répertoire sur les lois, règlements, politiques et programmes où l'on fait ***explicitement mention*** du recensement. Aux fins de cette consultation, veuillez tenir compte du recensement et de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Nous sommes également à la recherche d'informations secondaires quant aux exigences ***implicites*** hautement prioritaires en données du recensement et de l'ENM demandées dans le contexte de lois et règlements, ou pour des besoins en matière de politiques, de programmes ou de recherche.

À titre de partenaire et intervenant important, nous aimerions obtenir votre rétroaction par le biais d'un questionnaire en ligne, conçu pour recueillir des détails précis au sujet des exigences légales et réglementaires clés, des exigences pour les politiques et programmes clés et autres exigences pour les données du recensement et de l'ENM. Ce questionnaire cherche aussi à obtenir des informations sur les banques de données que votre organisme aurait présentement en sa possession et dont Statistique Canada pourrait tenir compte dans son évaluation de la faisabilité d'utiliser de façon accrue les données administratives lors des recensements futurs.

Veuillez soumettre vos réponses au questionnaire **Utilisations et exigences relatives aux données** selon le calendrier des dates suivantes;

- Partie 1 : Exigences légales, réglementaires, politiques et des programmes (explicites)* - le 15 juin 2011
- Partie 2 : Exigences légales, réglementaires, politiques et des programmes (implicites)* - le 15 juin 2011
- Partie 3 : Autres utilisations des données du recensement et de l'ENM - le 20 juillet 2011

*Veuillez noter que la Partie 3 concernant les exigences sur les politiques et programmes qui se trouvait dans le questionnaire PDF précédemment envoyé a été intégrée aux parties 1 et 2.

Les réponses seront considérées comme représentatives de votre organisme et pourront être incluses dans la documentation officielle de ce projet.

Pour toute question au sujet de cette initiative, veuillez communiquer avec Marie Anderson, Marketing du recensement, à consultationrecensement@statcan.gc.ca.

Merci de votre participation et de votre appui continu.

Annexe B Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 1) (suite)

Partie 1 : Exigences légales, réglementaires, politiques et des programmes (explicites)

*Veuillez fournir des détails sur la façon dont vous utilisez les données du recensement pour **chaque** loi, règlement, politique ou programme qui est pertinent pour votre organisation en répondant aux questions 1 à 11 ci-après. Par « explicite », on entend toutes les lois, tous les règlements, toutes les politiques et tous les programmes clés où l'on fait **explicitement** mention des données du recensement. Aux fins de cette consultation, veuillez tenir compte du recensement ainsi que de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM).*

Nom de la loi / du règlement / de la politique / du programme

Inscrivez le nom : _____

1. Veuillez décrire, **en incluant autant de catégories que nécessaire**, comment les données du recensement et de l'ENM sont utilisées à l'heure actuelle pour appuyer cette loi, ce règlement, cette politique ou ce programme.

- O Affectation des ressources
- O Rapports de rendement
- O Planification
- O Élaboration de politiques
- O Surveillance et évaluation de programmes
- O Recherche
- O Prestation de services
- O Classification croisée (multivariée)
- O Distributions géographiques (profils géographiques)
- O Modélisation et analyse de microdonnées, au moyen de techniques d'analyse complexes
- O Autre (veuillez préciser)

_____
_____
_____
_____

2. Veuillez indiquer **tous** les thèmes du recensement et de l'ENM qui s'appliquent (p. ex. scolarité, travail).

- O Peuples autochtones
- O Limitations d'activités / incapacité
- O Renseignements démographiques de base (âge, sexe, état matrimonial et état civil)
- O Citoyenneté et immigration
- O Scolarité
- O Origine ethnique
- O Caractéristiques des familles
- O Logement / caractéristiques des logements
- O Revenu
- O Activité sur le marché du travail
- O Langue
- O Mobilité et migration
- O Lieu de travail / Déplacements entre le domicile et le lieu de travail
- O Groupes de population / minorités visibles
- O Religion
- O Autre (veuillez préciser)

_____
_____
_____

3. Veuillez indiquer **tous** les niveaux géographiques auxquels les données du recensement et de l'ENM sont requises (p. ex. national, quartier).

- O National
- O Provincial / territorial
- O Régional
- O Région métropolitaine
- O Municipal
- O Quartier
- O Autre (veuillez préciser)

_____
_____
_____

Annexe B Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 1) (suite)

Utilisations et exigences relatives aux données_1

4. Avez-vous besoin de données sur des groupes de population particuliers? Si oui, veuillez cocher **toutes** les réponses pertinentes.

- O Peuples autochtones
- O Entreprises
- O Résidents de condominiums
- O Ménages dans des logements surpeuplés
- O Établissements institutionnels
- O Pensionnaires d'un établissement institutionnel
- O Langue - groupes linguistiques en situation de minorité
- O Langue - hormis les groupes linguistiques en situation de minorité
- O Familles monoparentales
- O Familles à faible revenu
- O Travailleurs proches de la retraite
- O Personnes ayant des limitations d'activités / incapacités
- O Population : provincial
- O Population : autre
- O Immigrants récents
- O Couples de même sexe
- O Enfants d'âge scolaire
- O Personnes âgées
- O Navetteurs au travail
- O Minorités visibles
- O Femmes
- O Âge d'activité
- O Jeunes
- O Autre (veuillez préciser)

_____
_____
_____

OU

- O Non

5. Combien de temps après la collecte les données demeurent-elles utilisables pour répondre à vos besoins? Veuillez sélectionner **une** seule réponse.

- O Pendant 6 mois
- O Pendant un an
- O Pendant deux ans
- O Pendant 5 ans
- O Pendant 10 ans

6. Quelle importance revêt la comparabilité des données à l'étendue du pays, des provinces ou territoires? Veuillez sélectionner **une** seule réponse.

Essentiel signifie que la comparabilité des données dans l'ensemble des régions géographiques est nécessaire pour répondre aux besoins de la loi, du règlement, de la politique ou du programme en question. **Besoin marqué** signifie que bien que la comparabilité des données à l'étendue des régions géographiques ne soit pas nécessaire, elle est utilisée pour répondre aux besoins de la loi, du règlement, de la politique ou du programme en question. **Un certain besoin** signifie que la comparabilité des données à l'étendue des régions géographiques pourrait être utilisée pour répondre aux besoins de la loi, du règlement, de la politique ou du programme en question. **Pas besoin** signifie que la comparabilité des données à l'étendue des régions géographiques n'est pas utilisée pour répondre aux besoins de la loi, du règlement, de la politique ou du programme en question.

- O Essentiel
- O Besoin marqué
- O Un certain besoin
- O Pas besoin

Annexe B Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 1) (suite)

Utilisations et exigences relatives aux données_1

7. Quelle importance revêt la comparabilité des données au fil du temps (c.-à-d. sur une période de trois cycles de recensement)? Veuillez sélectionner **une** seule réponse.

Essentiel signifie que la comparabilité des données au fil du temps est nécessaire pour répondre aux besoins de la loi, du règlement, de la politique ou du programme en question. **Besoin marqué** signifie que bien que la comparabilité des données au fil du temps ne soit pas nécessaire, elle est utilisée pour répondre aux besoins de la loi, du règlement, de la politique ou du programme en question. **Un certain besoin** signifie que la comparabilité des données au fil du temps pourrait être utilisée pour répondre aux besoins de la loi, du règlement, de la politique ou du programme en question. **Pas besoin** signifie que la comparabilité des données au fil du temps n'est pas utilisée pour répondre aux besoins de la loi, du règlement, de la politique ou du programme en question.

- ○ Essentiel
- ○ Besoin marqué
- ○ Un certain besoin
- ○ Pas besoin

8. Dans quelle mesure est-il important que les données représentent une estimation ponctuelle, c.-à-d. qui réfère à un point dans le temps? Une alternative est une estimation en continu. Veuillez sélectionner **une** seule réponse.

Les estimations en continu se définissent comme des données recueillies dans le cadre d'une enquête en continu qui sont cumulées au fil du temps pour fournir une taille d'échantillon suffisante. Les estimations en continu sont basées sur des moyennes mobiles pendant une certaine période (p. ex. moyennes d'un an pour les grandes régions, de trois ans pour les régions moyennes et de cinq ans pour les petites régions). Chaque année, de nouvelles estimations sont produites en remplaçant l'année de données la plus ancienne par l'année la plus récente.

- ○ Essentiel d'avoir une estimation ponctuelle (une estimation en continu n'est pas convenable)
- ○ Besoin marqué pour une estimation ponctuelle (une estimation en continu n'apparaît pas convenable)
- ○ Un certain besoin pour une estimation ponctuelle (une estimation en continu pourrait être convenable)
- ○ Pas besoin d'estimation ponctuelle (une estimation en continu serait convenable)

9. Veuillez décrire quelle serait l'incidence pour votre organisation si les données de l'ENM n'étaient plus disponibles. Veuillez sélectionner **une** seule réponse.

Incidence **considérable** signifie qu'il n'y a pas de solutions de rechange ET que la loi, le règlement, la politique ou le programme ne peut être aboli. Incidence **modérée** signifie que des solutions de rechange pourraient être trouvées (réaliser de nouvelles enquêtes ou trouver une autre source de données), mais ces solutions donneraient lieu à des programmes moins efficaces (en ce qui concerne l'affectation des fonds, l'affectation des services, la capacité de surveiller un programme, etc.) OU que cette loi, ce règlement, cette politique ou ce programme pourrait être aboli, mais pas facilement. Incidence **minime** signifie qu'il existe des solutions de rechange (données du recensement précédent ou de l'ENM, des autres enquêtes en cours ou des données administratives) qui seraient l'équivalent d'utiliser les données de l'ENM OU que cette loi, ce règlement, cette politique ou ce programme pourrait être aboli relativement facilement.

- ○ Considérable, veuillez expliquer. _____
- ○ Modérée, veuillez expliquer. _____
- ○ Minime, veuillez expliquer. _____
- ○ Autre, veuillez expliquer. _____

Annexe B Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 1) (suite)

Utilisations et exigences relatives aux données_1

10. Y a-t-il d'autres banques de données, au sein de votre organisation, qui peuvent fournir les **mêmes renseignements** que les données du recensement et de l'ENM? Si oui, veuillez fournir la liste de **toutes** les banques de données pertinentes.

- O Oui, veuillez les énumérer.
  _____
  _____
  _____
  _____
- O Non

11. Y a-t-il des obstacles associés à l'accès ou des limitations par rapport à l'utilisation des banques de données énumérées à la question 10?

- O Oui, veuillez les énumérer.
  _____
  _____
  _____
  _____
- O Non

POUR INFORMATION SEULEMENT

Annexe B Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 1) (suite)

Partie 2 : Exigences légales, réglementaires, politiques et de programmes (implicites)

*Veuillez fournir des détails sur la façon dont vous utilisez les données du recensement pour **chaque** loi, règlement, politique ou programme qui est pertinent pour votre organisation en répondant aux questions 1 à 11 ci-après. Par « implicite », on entend toutes les lois, tous les règlements, toutes les politiques et tous les programmes clés où l'on ne fait pas explicitement mention des données du recensement, mais où ces données sont la source traditionnelle qui les appuie. Aux fins de cette consultation, veuillez tenir compte du recensement ainsi que de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM).*

Nom de la loi / du règlement / de la politique / du programme

Inscrivez le nom : _____

1. Veuillez décrire, **en incluant autant de catégories que nécessaire**, comment les données du recensement et de l'ENM sont utilisées à l'heure actuelle pour appuyer cette loi, ce règlement, cette politique ou ce programme.

- O Affectation des ressources
- O Rapports de rendement
- O Planification
- O Élaboration de politiques
- O Surveillance et évaluation de programmes
- O Recherche
- O Prestation de services
- O Classification croisée (multivariée)
- O Distributions géographiques (profils géographiques)
- O Modélisation et analyse de microdonnées, au moyen de techniques d'analyse complexes
- O Autre (veuillez préciser)

_____
_____
_____
_____

2. Veuillez indiquer **tous** les thèmes du recensement et de l'ENM qui s'appliquent (p. ex. scolarité, travail).

- O Peuples autochtones
- O Limitations d'activités / incapacité
- O Renseignements démographiques de base (âge, sexe, état matrimonial et état civil)
- O Citoyenneté et immigration
- O Scolarité
- O Origine ethnique
- O Caractéristiques des familles
- O Logement / caractéristiques des logements
- O Revenu
- O Activité sur le marché du travail
- O Langue
- O Mobilité et migration
- O Lieu de travail / Déplacements entre le domicile et le lieu de travail
- O Groupes de population / minorités visibles
- O Religion
- O Autre (veuillez préciser)

_____
_____
_____

Annexe B Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 1) (suite)

Utilisations et exigences relatives aux données_1

3. Veuillez indiquer **tous** les niveaux géographiques auxquels les données du recensement et de l'ENM sont requises (p. ex. national, quartier).

- O National
- O Provincial / territorial
- O Régional
- O Région métropolitaine
- O Municipal
- O Quartier
- O Autre (veuillez préciser)

_____
_____
_____

4. Avez-vous besoin de données sur des groupes de population particuliers? Si oui, veuillez inclure **toutes** les réponses pertinentes.

- O Peuples autochtones
- O Entreprises
- O Résidents de condominiums
- O Ménages dans des logements surpeuplés
- O Établissements institutionnels
- O Pensionnaires d'un établissement institutionnel
- O Langue - groupes linguistiques en situation de minorité
- O Langue - hormis les groupes linguistiques en situation de minorité
- O Familles monoparentales
- O Familles à faible revenu
- O Travailleurs proches de la retraite
- O Personnes ayant des limitations d'activités / incapacités
- O Population : provincial
- O Population : autre
- O Immigrants récents
- O Couples de même sexe
- O Enfants d'âge scolaire
- O Personnes âgées
- O Navetteurs au travail
- O Minorités visibles
- O Femmes
- O Âge d'activité
- O Jeunes
- O Autre (veuillez préciser)

_____
_____
_____

OU

- O Non

5. Combien de temps après la collecte les données demeurent-elles utilisables pour répondre à vos besoins? Veuillez sélectionner **une** seule réponse.

- O Pendant 6 mois
- O Pendant un an
- O Pendant deux ans
- O Pendant 5 ans
- O Pendant 10 ans

6. Quelle importance revêt la comparabilité des données à l'étendue du pays, des provinces ou territoires? Veuillez sélectionner **une** seule réponse.

Essentiel signifie que la comparabilité des données dans l'ensemble des régions géographiques est nécessaire pour répondre aux besoins de la loi, du règlement, de la politique ou du programme en question. **Besoin marqué** signifie que bien que la comparabilité des données à l'étendue des régions géographiques ne soit pas nécessaire, elle est utilisée pour répondre aux besoins de la loi, du règlement, de la politique ou du programme en question. **Un certain besoin** signifie que la comparabilité des données à l'étendue des régions géographiques pourrait être utilisée pour répondre aux besoins de la loi, du règlement, de la politique ou du programme en question. **Pas besoin** signifie que la comparabilité des données à l'étendue des régions géographiques n'est pas utilisée pour répondre aux besoins de la loi, du règlement, de la politique ou du programme en question.

- O Essentiel
- O Besoin marqué
- O Un certain besoin
- O Pas besoin

Annexe B Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 1) (suite)

7. Quelle importance revêt la comparabilité des données au fil du temps (c.-à-d. sur une période de trois cycles de recensement)? Veuillez sélectionner **une** seule réponse.

Essentiel signifie que la comparabilité des données au fil du temps est nécessaire pour répondre aux besoins de la loi, du règlement, de la politique ou du programme en question. **Besoin marqué** signifie que bien que la comparabilité des données au fil du temps ne soit pas nécessaire, elle est utilisée pour répondre aux besoins de la loi, du règlement, de la politique ou du programme en question. **Un certain besoin** signifie que la comparabilité des données au fil du temps pourrait être utilisée pour répondre aux besoins de la loi, du règlement, de la politique ou du programme en question. **Pas besoin** signifie que la comparabilité des données au fil du temps n'est pas utilisée pour répondre aux besoins de la loi, du règlement, de la politique ou du programme en question.

- ○ Essentiel
- ○ Besoin marqué
- ○ Un certain besoin
- ○ Pas besoin

8. Dans quelle mesure est-il important que les données représentent une estimation ponctuelle, c.-à-d. qui réfère à un point dans le temps? Une alternative est une estimation en continu. Veuillez sélectionner **une** seule réponse.

Les estimations en continu se définissent comme des données recueillies dans le cadre d'une enquête en continu qui sont cumulées au fil du temps pour fournir une taille d'échantillon suffisante. Les estimations en continu sont basées sur des moyennes mobiles pendant une certaine période (p. ex. moyennes d'un an pour les grandes régions, de trois ans pour les régions moyennes et de cinq ans pour les petites régions). Chaque année, de nouvelles estimations sont produites en remplaçant l'année de données la plus ancienne par l'année la plus récente.

- ○ Essentiel d'avoir une estimation ponctuelle (une estimation en continu n'est pas convenable)
- ○ Besoin marqué pour une estimation ponctuelle (une estimation en continu n'apparaît pas convenable)
- ○ Un certain besoin pour une estimation ponctuelle (une estimation en continu pourrait être convenable)
- ○ Pas besoin d'estimation ponctuelle (une estimation en continu serait convenable)

9. Veuillez décrire quelle serait l'incidence pour votre organisation si les données de l'ENM n'étaient plus disponibles. Veuillez sélectionner **une** seule réponse.

Incidence **considérable** signifie qu'il n'y a pas de solutions de rechange ET que la loi, le règlement, la politique ou le programme ne peut être aboli. Incidence **modérée** signifie que des solutions de rechange pourraient être trouvées (réaliser de nouvelles enquêtes ou trouver une autre source de données), mais ces solutions donneraient lieu à des programmes moins efficaces (en ce qui concerne l'affectation des fonds, l'affectation des services, la capacité de surveiller un programme, etc.) OU que cette loi, ce règlement, cette politique ou ce programme pourrait être aboli, mais pas facilement. Incidence **minime** signifie qu'il existe des solutions de rechange (données du recensement précédent ou de l'ENM, des autres enquêtes en cours ou des données administratives) qui seraient l'équivalent d'utiliser les données de l'ENM OU que cette loi, ce règlement, ce programme ou ce programme pourrait être aboli relativement facilement.

- ○ Considérable, veuillez expliquer. _____
- ○ Modérée, veuillez expliquer. _____
- ○ Minime, veuillez expliquer. _____
- ○ Autre, veuillez expliquer. _____

Annexe B Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 1) (suite)

Utilisations et exigences relatives aux données_1

10. Y a-t-il d'autres banques de données, au sein de votre organisation, qui peuvent fournir les **mêmes renseignements** que les données du recensement et de l'ENM? Si oui, veuillez fournir la liste de **toutes** les banques de données pertinentes.

O Oui, veuillez les énumérer.
_____
_____
_____
_____

O Non

11. Y a-t-il des obstacles associés à l'accès ou des limitations par rapport à l'utilisation des banques de données énumérées à la question 10?

O Oui, veuillez les énumérer.
_____
_____
_____
_____

O Non

POUR INFORMATION SEULEMENT

Annexe B Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 1) (suite)

Partie 3 : Autres utilisations des données du recensement et de l'ENM

*Veuillez fournir des détails quant aux autres façons dont votre organisation utilise les données du recensement et de l'Enquête nationale auprès des ménages en répondant aux questions 1 à 11 ci-après, et ce pour **chacune** de ces utilisations.*

Nom de l'utilisation des données du recensement / ENM

Inscrivez le nom : _____

1. Veuillez décrire, **en incluant autant de catégories que nécessaire**, comment les données du recensement et de l'ENM sont utilisées à l'heure actuelle pour appuyer cette activité.

- O Affectation des ressources
- O Rapports de rendement
- O Planification
- O Élaboration de politiques
- O Surveillance et évaluation de programmes
- O Recherche
- O Prestation de services
- O Classification croisée (multivariée)
- O Distributions géographiques (profils géographiques)
- O Modélisation et analyse de microdonnées, au moyen de techniques d'analyse complexes
- O Autre (veuillez préciser)

_____
_____
_____
_____

2. Veuillez indiquer **tous** les thèmes du recensement et de l'ENM qui s'appliquent (p. ex. scolarité, travail).

- O Peuples autochtones
- O Limitations d'activités / incapacité
- O Renseignements démographiques de base (âge, sexe, état matrimonial et état civil)
- O Citoyenneté et immigration
- O Scolarité
- O Origine ethnique
- O Caractéristiques des familles
- O Logement / caractéristiques des logements
- O Revenu
- O Activité sur le marché du travail
- O Langue
- O Mobilité et migration
- O Lieu de travail / Déplacements entre le domicile et le lieu de travail
- O Groupes de population / minorités visibles
- O Religion
- O Autre (veuillez préciser)

_____
_____
_____

3. Veuillez indiquer **tous** les niveaux géographiques auxquels les données du recensement et de l'ENM sont requises (p. ex. national, quartier).

- O National
- O Provincial / territorial
- O Régional
- O Région métropolitaine
- O Municipal
- O Quartier
- O Autre (veuillez préciser)

_____
_____
_____

Annexe B Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 1) (suite)

Utilisations et exigences relatives aux données_1

4. Avez-vous besoin de données sur des groupes de population particuliers? Si oui, veuillez inclure **toutes** les réponses pertinentes.

- O Peuples autochtones
- O Entreprises
- O Résidents de condominiums
- O Ménages dans des logements surpeuplés
- O Établissements institutionnels
- O Pensionnaires d'un établissement institutionnel
- O Langue - groupes linguistiques en situation de minorité
- O Langue - hormis les groupes linguistiques en situation de minorité
- O Familles monoparentales
- O Familles à faible revenu
- O Travailleurs proches de la retraite
- O Personnes ayant des limitations d'activités / incapacités
- O Population : provincial
- O Population : autre
- O Immigrants récents
- O Couples de même sexe
- O Enfants d'âge scolaire
- O Personnes âgées
- O Navetteurs au travail
- O Minorités visibles
- O Femmes
- O Âge d'activité
- O Jeunes
- O Autre (veuillez préciser)

  _____
  _____
  _____

  OU

- O Non

5. Combien de temps après la collecte les données demeurent-elles utilisables pour répondre à vos besoins? Veuillez sélectionner **une** seule réponse.

- O Pendant 6 mois
- O Pendant un an
- O Pendant deux ans
- O Pendant 5 ans
- O Pendant 10 ans

6. Quelle importance revêt la comparabilité des données à l'étendue du pays, des provinces ou territoires? Veuillez sélectionner **une** seule réponse.

Essentiel signifie que la comparabilité des données dans l'ensemble des régions géographiques est nécessaire pour cette utilisation. **Besoin marqué** signifie que même si la comparabilité des données à l'étendue des régions géographiques n'est pas nécessaire pour cette utilisation, elle est utile. **Un certain besoin** signifie que la comparabilité des données à l'étendue des régions géographiques pourrait être utile pour cette utilisation. **Pas besoin** signifie que la comparabilité des données à l'étendue des régions géographiques n'est pas utile pour cette utilisation.

- O Essentiel
- O Besoin marqué
- O Un certain besoin
- O Pas besoin

7. Quelle importance revêt la comparabilité des données au fil du temps (c.-à-d. sur une période de trois cycles de recensement)? Veuillez sélectionner **une** seule réponse.

Essentiel signifie que la comparabilité des données au fil du temps est nécessaire pour cette utilisation. **Besoin marqué** signifie que même si la comparabilité des données au fil du temps n'est pas nécessaire pour cette utilisation, elle est utile. **Un certain besoin** signifie que la comparabilité des données au fil du temps pourrait être utile pour cette utilisation. **Pas besoin** signifie que la comparabilité des données au fil du temps n'est pas utile pour cette utilisation.

- O Essentiel
- O Besoin marqué
- O Un certain besoin
- O Pas besoin

Annexe B Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 1) (suite)

8. Dans quelle mesure est-il important que les données représentent une estimation ponctuelle, c.-à-d. qui réfère à un point dans le temps? Une alternative est une estimation en continu. Veuillez sélectionner **une** seule réponse.

   Les estimations en continu se définissent comme des données recueillies dans le cadre d'une enquête en continu qui sont cumulées au fil du temps pour fournir une taille d'échantillon suffisante. Les estimations en continu sont basées sur des moyennes mobiles pendant une certaine période (p. ex. moyennes d'un an pour les grandes régions, de trois ans pour les régions moyennes et de cinq ans pour les petites régions). Chaque année, de nouvelles estimations sont produites en remplaçant l'année de données la plus ancienne par l'année la plus récente.

   - O Essentiel d'avoir une estimation ponctuelle (une estimation en continu n'est pas convenable)
   - O Besoin marqué pour une estimation ponctuelle (une estimation en continu n'apparaît pas convenable)
   - O Un certain besoin pour une estimation ponctuelle (une estimation en continu pourrait être convenable)
   - O Pas besoin d'estimation ponctuelle (une estimation en continu serait convenable)

9. Veuillez décrire quelle serait l'incidence pour votre organisation si les données de l'ENM n'étaient plus disponibles. Veuillez sélectionner **une** seule réponse.

   Incidence **considérable** signifie qu'il n'y a pas de solutions de rechange ET que cette utilisation ne peut être abandonnée. Incidence **modérée** signifie que des solutions de rechange pourraient être trouvées (réalisation de nouvelles enquêtes ou recherche d'une autre source de données), mais ces solutions donneraient lieu à une utilisation moins efficace (en ce qui concerne la répartition des fonds, la répartition des services, la capacité de surveiller un programme, etc.) OU que cette utilisation pourrait être abandonnée, mais pas facilement. Incidence **minime** signifie qu'il existe des solutions de rechange (données du recensement précédent ou de l'ENM, des autres enquêtes en cours ou des données administratives), qui seraient l'équivalent d'utiliser les données de l'ENM OU que cette utilisation pourrait être abandonnée relativement facilement.

   - O Considérable, veuillez expliquer. _____
   - O Modérée, veuillez expliquer. _____
   - O Minime, veuillez expliquer. _____
   - O Autre, veuillez expliquer. _____

10. Y a-t-il d'autres banques de données, au sein de votre organisation, qui peuvent fournir les **mêmes renseignements** que les données du recensement et de l'ENM? Si oui, veuillez fournir la liste de **toutes** les banques de données pertinentes.

    - O Oui, veuillez les énumérer.
      _____
      _____
      _____
      _____
    - O Non

11. Y a-t-il des obstacles associés à l'accès ou des limitations par rapport à l'utilisation des banques de données énumérées à la question 10?

    - O Oui, veuillez les énumérer.
      _____
      _____
      _____
      _____
    - O Non

Annexe B Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 1) (suite)

Utilisations et exigences relatives aux données_1

Avez-vous d'autres commentaires pour Statistique Canada concernant vos besoins en données du recensement et de l'ENM?

- ○ Non
- ○ Oui (Commentaire : encadré d'un maximum de 150 mots)

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Vos réponses seront considérées comme représentatives de votre organisation et pourraient être incluses dans la documentation officielle sur ce projet.

Merci de votre participation à cette consultation. Vos commentaires nous sont précieux.

POUR INFORMATION SEULEMENT

Annexe C Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 2)

Statistique Canada a récemment lancé le **Projet de la stratégie du Recensement de 2016** dans le cadre de sa revue habituelle du programme statistique. Ce projet permettra d'effectuer une révision des approches pour les recensements de la population qui existent à travers le monde, et offrira la possibilité d'évaluer leur applicabilité dans le contexte canadien de même que leur respect du mandat et du modèle de gestion de Statistique Canada. Cette revue comprendra les approches méthodologiques générales et les cadres de détermination du contenu, y compris les critères d'inclusion du contenu dans le recensement.

Une meilleure compréhension des besoins en matière d'information prioritaire relative au recensement est importante afin d'aborder efficacement la question sur la façon dont les différentes méthodes de recensements de la population peuvent répondre aux besoins des utilisateurs.

Dans le cadre du Projet de la stratégie du Recensement de 2016, Statistique Canada met à contribution d'importants utilisateurs de données dans divers secteurs, y compris le gouvernement, les entreprises, ainsi que des organismes sans but lucratif, dans le but d'améliorer sa compréhension des utilisations des informations du recensement. Aux fins de cette consultation, veuillez tenir compte du recensement et de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM).

Nous avons élaboré et joint un court questionnaire pour des utilisateurs précis. À titre d'intervenant estimé, travaillant avec, ou représentant plusieurs utilisateurs de données, nous aimerions obtenir vos commentaires sur les utilisations clés des données du recensement/de l'ENM. Si vous le jugez pertinent, veuillez remplir le questionnaire « **Utilisations des données du recensement et de l'ENM** » ci-annexé, en vous concentrant sur un maximum de cinq utilisations clés de votre organisme.

Comme alternative, vous pouvez fournir un bref aperçu de l'utilisation des données du recensement et de l'ENM par vos clients ou organismes membres.

Nous désirons particulièrement en savoir plus sur :

- l'importance des décisions prises suite à l'utilisation des données du recensement/de l'ENM, en termes financiers, humains ou autres
- les variables du recensement d'intérêt prioritaire
- les régions géographiques d'intérêt
- les sous-populations d'intérêt
- l'importance de la comparabilité au fil du temps
- l'importance de la comparabilité entre les régions géographiques
- les répercussions de la non-disponibilité des données de l'ENM

Veuillez soumettre vos commentaires d'ici le **10 août 2011**.

Si vous n'êtes pas la personne appropriée pour remplir ce questionnaire, ou pour nous fournir un bref aperçu de l'utilisation des données du recensement et de l'ENM par vos clients ou organismes membres, veuillez nous fournir le nom de la personne-ressource désignée d'ici le **28 juillet 2011**.

Vos réponses pourraient être incluses dans la documentation officielle de ce projet.

Pour toute question au sujet de cette initiative, veuillez communiquer avec Marie Anderson, Marketing du recensement, à consultationrecensement@statcan.gc.ca.

Merci de votre participation et de votre appui continu.

Annexe C Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 2) (suite)

Utilisations des données du recensement et de l'ENM

Pour chacune des utilisations clés identifiées, veuillez fournir des détails quant aux types et aux caractéristiques des données du recensement et de l'ENM utilisées par votre organisme, en surlignant vos réponses aux questions 1 à 10.

Utilisation numéro _

Inscrivez le nom : _____

1. Veuillez décrire, en incluant autant de catégories que nécessaire, comment les données du recensement et de l'ENM sont utilisées, à l'heure actuelle, par votre organisme.

- ○ Affectation des ressources
- ○ Rapports de rendement
- ○ Planification, incluant la planification de programmes
- ○ Élaboration de politiques
- ○ Surveillance et évaluation de programmes
- ○ Recherche
- ○ Prestation de services
- ○ Classification croisée (multivariée)
- ○ Distributions géographiques (profils géographiques)
- ○ Marketing / segmentation des marchés
- ○ Localisation des emplacements
- ○ Planification des ressources humaines
- ○ Modélisation et analyse de microdonnées, au moyen de techniques d'analyse complexes
- ○ Autre (veuillez préciser)

2. Veuillez sélectionner tous les thèmes du recensement et de l'ENM qui s'appliquent (p. ex., scolarité, travail).

- ○ Peuples autochtones
- ○ Limitations d'activités / incapacité
- ○ Renseignements démographiques de base (âge, sexe, état matrimonial et état civil)
- ○ Citoyenneté et immigration
- ○ Scolarité
- ○ Origine ethnique
- ○ Caractéristiques des familles
- ○ Logement / caractéristiques des logements
- ○ Revenu
- ○ Activité sur le marché du travail
- ○ Langue
- ○ Mobilité et migration
- ○ Lieu de travail / déplacements entre le domicile et le lieu de travail
- ○ Groupes de population / minorités visibles
- ○ Religion
- ○ Autre (veuillez préciser)

Annexe C Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 2) (suite)

3. Veuillez sélectionner toute les niveaux géographiques auxquels les données du recensement et de l'ENM sont requises (p. ex., national, quartier).

- ○ National
- ○ Provincial / territorial
- ○ Régional
- ○ Région métropolitaine
- ○ Municipal
- ○ Quartier
- ○ Secteur de commerce / service
- ○ Aire de diffusion
- ○ Autre (veuillez préciser)

4. Avez-vous besoin de données sur des groupes de population particuliers? Si oui, veuillez sélectionner toutes les réponses pertinentes.

- ○ Peuples autochtones
- ○ Entreprises
- ○ Résidents de condominiums
- ○ Ménages dans des logements surpeuplés
- ○ Établissements institutionnels
- ○ Pensionnaires d'un établissement institutionnel
- ○ Langue – groupes linguistiques en situation de minorité
- ○ Langue – autre que les groupes linguistiques en situation de minorité
- ○ Familles monoparentales
- ○ Familles à faible revenu
- ○ Travailleurs proches de la retraite
- ○ Personnes ayant des limitations d'activités / incapacités
- ○ Population : provincial
- ○ Population : autre
- ○ Immigrants récents
- ○ Couples de même sexe
- ○ Enfants d'âge scolaire
- ○ Personnes âgées
- ○ Navetteurs au travail
- ○ Minorités visibles
- ○ Femmes
- ○ Âge d'activité
- ○ Jeunes
- ○ Autre (veuillez préciser)

OU

- ○ Non

5. Combien de temps après la collecte les données demeurent-elles utilisables pour répondre à vos besoins? Veuillez sélectionner une seule réponse.

- ○ Pendant 6 mois
- ○ Pendant un an
- ○ Pendant deux ans
- ○ Pendant 5 ans
- ○ Pendant 10 ans

Annexe C Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 2) (suite)

6. Quelle importance revêt la comparabilité des données à l'étendue du pays, des provinces ou territoires? Veuillez sélectionner une seule réponse.

Essentiel signifie que la comparabilité des données dans l'ensemble des régions géographiques est nécessaire pour cette utilisation. **Besoin marqué** signifie que même si la comparabilité des données dans l'ensemble des régions géographiques n'est pas nécessaire pour cette utilisation, elle est utile. Un **certain besoin** signifie que la comparabilité des données dans l'ensemble des régions géographiques pourrait être utile pour cette utilisation. **Pas besoin** signifie que la comparabilité des données dans l'ensemble des régions géographiques n'est pas utile pour cette utilisation.

- ○ Essentiel
- ○ Besoin marqué
- ○ Un certain besoin
- ○ Pas besoin

7. Quelle importance revêt la comparabilité des données au fil du temps (c.-à-d. sur une période de trois cycles de recensement)? Veuillez sélectionner une seule réponse.

Essentiel signifie que la comparabilité des données au fil du temps est nécessaire pour cette utilisation. **Besoin marqué** signifie que même si la comparabilité des données au fil du temps n'est pas nécessaire pour cette utilisation, elle est utile. Un **certain besoin** signifie que la comparabilité des données au fil du temps pourrait être utile pour cette utilisation. **Pas besoin** signifie que la comparabilité des données au fil du temps n'est pas utile pour cette utilisation.

- ○ Essentiel
- ○ Besoin marqué
- ○ Un certain besoin
- ○ Pas besoin

8. Dans quelle mesure est-il important que les données représentent une estimation ponctuelle, c.-à-d. qui réfère à un point dans le temps? Une alternative est une estimation en continu. Veuillez sélectionner une seule réponse.

Les estimations en continu se définissent comme des données recueillies dans le cadre d'une enquête en continu qui sont cumulées au fil du temps pour fournir une taille d'échantillon suffisante. Les estimations en continu sont basées sur des moyennes mobiles pendant une certaine période (p. ex., moyennes d'un an pour les grandes régions, de trois ans pour les régions moyennes et de cinq ans pour les petites régions). Chaque année, de nouvelles estimations sont produites en remplaçant l'année de données la plus ancienne par l'année la plus récente.

- ○ Essentiel d'avoir une estimation ponctuelle (une estimation en continu n'est pas convenable)
- ○ Besoin marqué pour une estimation ponctuelle (une estimation en continu n'apparaît pas convenable)
- ○ Un certain besoin pour une estimation ponctuelle (une estimation en continu pourrait être convenable)
- ○ Pas besoin d'estimation ponctuelle (une estimation en continu serait convenable)

9. Veuillez décrire quelle serait l'incidence pour votre organisation si les données de l'ENM n'étaient plus disponibles. Veuillez sélectionner une seule réponse.

Incidence considérable signifie qu'il n'y a pas de solutions de rechange ET que cette utilisation ne peut être abandonnée. **Incidence modérée** signifie que des solutions de rechange pourraient être trouvées (réalisation de nouvelles enquêtes ou recherche d'une autre source de données), mais ces solutions donneraient lieu à une utilisation moins efficace (en ce qui concerne la répartition des fonds, la répartition des services, la capacité de surveiller un programme, etc.) OU que cette utilisation pourrait être abandonnée, mais pas facilement. **Incidence minime** signifie qu'il existe des solutions de rechange (données du recensement précédent ou de l'ENM, des autres enquêtes en cours ou des données administratives), qui seraient fréquent d'utiliser les données de l'ENM OU que cette utilisation pourrait être abandonnée relativement facilement.

- ○ Considérable, veuillez expliquer. _____
- ○ Modérée, veuillez expliquer. _____
- ○ Minime, veuillez expliquer. _____
- ○ Autre, veuillez expliquer. _____

Annexe C Questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données (vague 2) (suite)

10. **Concernant cette utilisation**, veuillez ajouter tout autre commentaire, le cas échéant.

- ○ Non
- ○ Oui (Commentaire : encadré d'un maximum de 150 mots)

Annexe D Utilisations des données par thème du Programme du recensement (disponible sur demande)

L'annexe D comprend un tableau présentant plus de 800 utilisations de données par thème du Programme du recensement, telles que déclarées par les répondants dans le questionnaire portant sur les utilisations et exigences relatives aux données. Veuillez communiquer avec l'Équipe de consultation sur le recensement (consultationrecensement@statcan.gc.ca) pour plus d'information et pour demander un exemplaire de cette annexe.